HT

John Carter Brown.

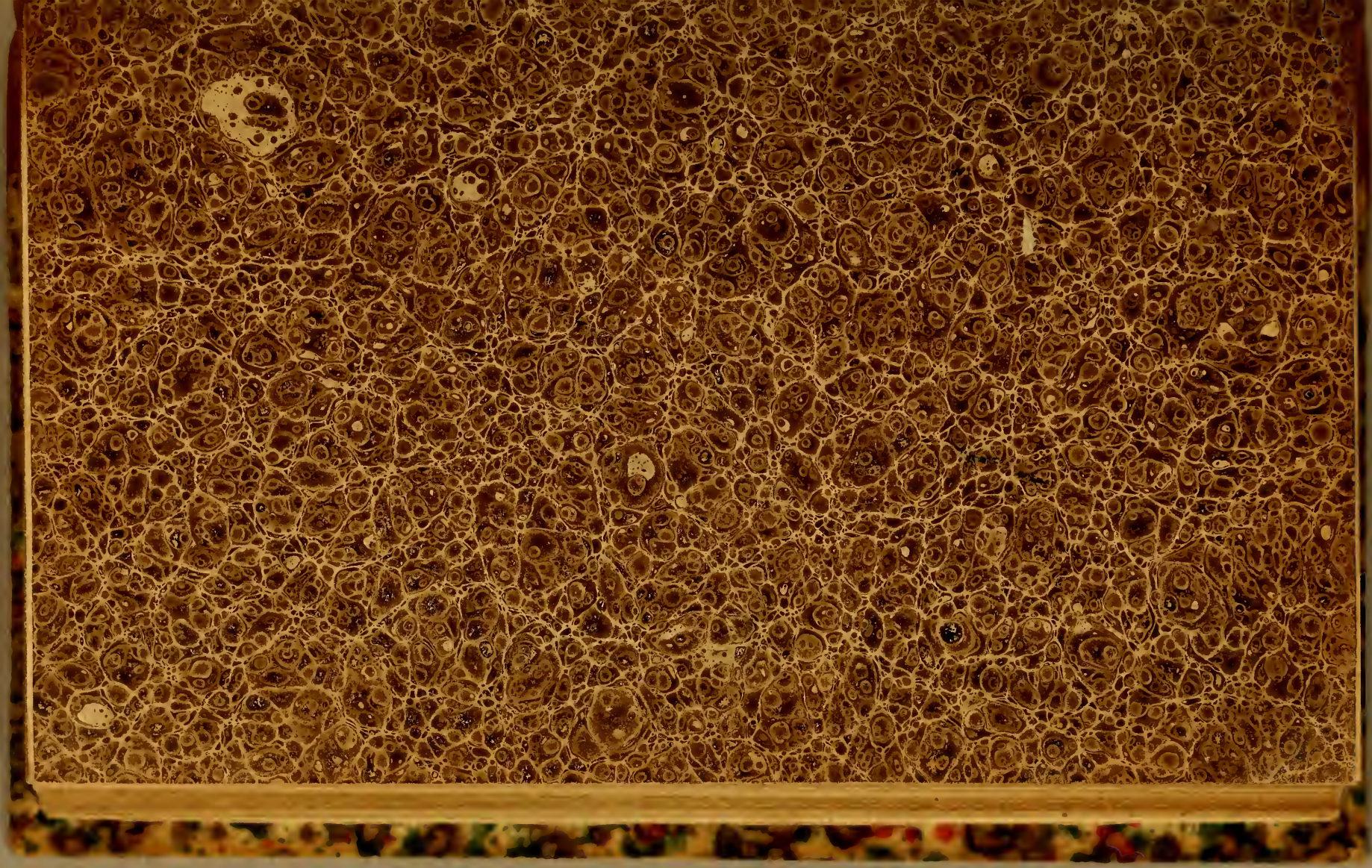

0979

gands, ils avoient formé un cordon inexpugnable, qui avoit préservé les provinces de l'Oueſt & du Sud, de l'invaſion des révoltés. Sonthonax & Polverel ces déſorganiſateurs éternels, en confièrent le commandement à des hommes dans leurs intérêts, & bientôt l'armée déſorganiſée, les habitans opprimés, perſécutés ſe livrèrent ſans réſiſtance aux Eſpagnols.

Nous convenons qu'il ſera fort difficile de perſuader à pluſieurs que Sonthonax & Polverel ne ſont pas de vrais républicains, amis de la liberté & de l'égalite : car c'eſt au nom de la république qu'ils ont affranchi les nègres, & donné à la France quatre cens mille républicains armés pour ſa défenſe : quatre cens mille républicains, que le 14e. régiment d'Angleterre enchaîna d'un coup d'œil à ſes pieds. Mais, citoyens, c'eſt encore au nom de la république, que Sonthonax & Polverel ont égorgé tous les patriotes ; c'eſt encore au nom de la république, que les contre-révolutionnaires de Lyon, de Bordeaux, de Marſeille, faiſoient la contre-révolution ; c'eſt au nom de la république, que Pitt a préparé l'entrée de ſes vaiſſeaux dans Toulon ; c'eſt encore au nom de la république & de la philoſophie, que l'on voudroit vous faire faire la contre-révolution ; ou plutôt, c'eſt au nom de la république, que l'on voudroit vous déchirer, parce que vos ennemis ne voudroient pas que vous ayez, de long-temps, aucun gouvernement. Ils ſavent que jamais un peuple n'eſt plus terrible à ſes ennemis, que lorſqu'il prend un aſſiette tranquille, après de grands orages politiques.

(*Suit le N°.* 5.)

7.

TABLEAU

DE LA

VIE MILITAIRE

D'ADRIEN-NICOLAS

LASALLE,

Maréchal de camp le 1er avril 1791, depuis Commandant de la Province de l'ouest de S.-Domingue, et deux fois Gouverneur général, par intérim, des Isles sous le vent.

(Paris. 1793.?)

M.50.

TABLEAU
DE LA
VIE MILITAIRE
D'ADRIEN-NICOLAS LASALLE,

Maréchal de camp, le 1er. avril 1791, depuis Commandant de la Province de l'ouest de S. Domingue, et deux fois Gouverneur général, par interim, des Isles sous le vent.

CONNU par mes services au régiment d'infanterie du Roi, dès le 1er. avril 1750, dans le régiment de dragons de Thianges où je formai une compagnie, le 1er. septembre 1755, depuis employé dans l'état-major de l'armée, sous les généraux d'Armentieres, Dauvet, S.-Germain, de Castries Dumuy, etc. depuis major du régiment provincial d'Abbeville et lieutenant-colonel commandant le bataillon de garnison de Vermandois; choisi par les électeurs, le 13 juillet 1789, pour conduire la force armée de Paris contre les efforts du despotisme et les complots ministériels, je commandois lors de la prise des Invalides et de la Bastille. L'assemblée constituante a cru devoir récompenser mes services par une pension de deux mille livres, en sus de mon traitement militaire, pour les efforts que j'ai faits pour la cause de la liberté. Cette exception à la regle en ma faveur me fit offrir mes services en qualité de maréchal-de-camp; j'avois trop été prononcé dans la révolution pour qu'on pût me refuser; mais comme on voyoit qu'on ne pouvoit pas me corrompre, on prit le parti de m'éloigner, et on m'envoya commander la province de l'ouest de S.-Domingue; j'arrivai à la rade du Cap le 17 septembre 1792.

D'Esparbès gouverneur, ayant eu quelque différend avec les commissaires civils, m'envoya chercher et voulut me charger, comme le plus ancien des maréchaux-de-camp à ses ordres, de porter à Blanchelande qu'il venoit remplacer, sa propre démission, et ordre de me recevoir à sa place. Je refusai de me charger de la missive; que s'il n'écrivoit que comme d'Esparbès, je n'avois point d'ordre à recevoir de lui; que si c'étoit comme gouverneur, c'étoit à ses adjudans-généraux ou à ses aides-de-camp à porter ses dépêches; que je croyois que la chose publique souffriroit de son dissentiment avec les commissaires civils; que je le priois d'y réfléchir; mais que je n'aurois pas la bassesse de sacrifier à mes intérêts et à mon avancement le bien de ma patrie que je voyois compromis dans cette dispute. Il réfléchit, garda le gouvernement, et me remercia le lendemain de ma résistance.

Il laissa trop à la disposition de Blanchelande la disposition des troupes qui arrivoient avec nous, et je partis absolument seul, trois jours après, pour le Port-au-Prince. Je relâchai à S.-Marc, où avec du civisme et de la loyauté, je parvins à faire exécuter sans trouble la loi du 4 avril, et à fondre dans la garde nationale les blancs et les gens de couleur libres; ce qui a sauvé cette partie des convulsions qu'une conduite différente a occasionnées au Cap. Je me rendis ensuite au Port-au-Prince où je parvins aux mêmes résultats avec les mêmes moyens; ce qui me rendit le pouvoir de disposer de la garnison qui, jusqu'à cette nouvelle organisation, n'étoit occupée qu'à prévenir les massacres entre la garde nationale et les troupes de couleur qui étoient cantonnées au gouvernement, quand j'arrivai.

Au mois d'octobre, les commissaires civils ayant forcés d'Esparbès de repasser en France, je ne sais sur quel motif, nommerent pour gouverneur provisoire, Rochambaud qui avoit été envoyé à la

Martinique, et qui, sur le refus de Behague de le recevoir, étoit venu à S.-Domingue, pour lequel il n'avoit pas de mission. L'amour du bien public me fit passer sur cette injustice, d'autant qu'il étoit lieutenant-général, et je lui écrivis que vu sa supériorité de grade, je suivrois ses ordres.

Dans le commencement de novembre, Polverel et Aillaud commissaires civils, arrivèrent au Port-au-Prince, après avoir séjourné trois jours à S.-Marc, où la sévérité dure du premier avoit moins réussi que ma franchise, quand j'y avois touché au mois de septembre.

Quelque tems après, Borel un des plus jurés ennemis des gens de couleur, choisi par la faction de leurs ennemies pour commander la garde nationale du Port-au-Prince, y arriva; je craignois son esprit d'intrigues; Polverel qu'il avoit séduit au Cap par son opposition au parti de l'ancien gouvernement, l'accueillit bien, me le présenta et me reprocha de l'avoir reçu froidement.

Il s'éleva alors un dissentiment entre Sonthonax resté dans le nord, qui exigea de cette province le quart du produit brut des habitations, et Polverel qui, rejettant cette mesure comme arbitraire, demanda aux différentes paroisses de l'ouest une contribution volontaire pour fournir au besoin de l'état. J'écrivis à Sonthonax sur la tyrannie de cet impôt excessif et sur son illégalité. C'est, je crois, à cette lettre que je dois la haine couverte qu'il m'a vouée depuis.

Polverel, sur la nouvelle du depart d'Aillaud pour France, se rendit aux cayes S.-Louis, dans la province du Sud dont Eczensac étoit commandant. Une ancienne haine qu'il avoit contre lui, ou des feutes personnelles qui ne sont pas venues à ma connoissance, l'ont porté à le destituer, suivant le pouvoir qu'il prétendoit en avoir, et à le mettre en état d'arrestation. Il le remplaça par le lieutenant-colonel Harty qu'il a depuis destitué et remplacé par Rigaud

orfevre mulâtre qui, sans avoir précédemment servi, s'est trouvé commander les troupes de ligne et les volontaires de la république ; quoique je fus alors gouverneur par interim, je n'ai été prévenu ni consulté sur ces opérations qui ont porté le découragement dans tout le militaire.

Cependant Borel travailloit par ses émissaires le club du Port-au-Prince ; il tâchoit d'aigrir les esprits contre les autorités constituées, et sous prétexte de cimenter l'union entre les paroisses de la Croix-des-Bouquets et du Port-au-Prince, il fut voir Hanus de Jumecourt qui avoit été maire de la premiere, qu'on soupçonnoit de royalisme, et qui, par son immense crédit sur les negres de la plaine du Cul-de-Sac, les pouvoit soulever ou calmer à sa volonté. Ce Jumecourt avoit précédemment pris, contre le Port-au-Prince, la défense des gens de couleur ; mais ceux-ci ayant obtenu tout ce qu'ils désiroient par la loi du 4 avril, cesserent de considérer Junnecourt comme leur oracle, et refuserent de se prêter aux mouvemens qu'il leur proposoit. Alors, dans son dépit, il tint, dit-on, l'imprudent propos *qu'ils s'en repentiroient, qu'il y avoit plus de negres que de mulâtres.* Quoi qu'il en soit, les incendies commencerent tant aux grands bois que vers le Fond Parisien, par 19 cazes appartenant aux citoyens de couleur ou à leurs amis ; ces dégâts jetterent l'allarme à la Croix-des-Bouquets dont la municipalité envoya demander à celle du Port-au-Prince un secours de 400 hommes. Borel qui étoit l'ame de la municipalité du Port-au-Prince, fit refuser de secours, disant qu'il étoit trop foible, qu'on ne le demandoit tel, que pour le faire écharper par les bandits. La Croix-des-Bouquets requit de nouveau une force plus considérable, et sur la réquisition de la municipalité du Port-au-Prince, j'y joignis cent hommes de la garnison, et j'envoyai le tout sous les ordres de Bouthilier commandant l'artillerie de la république au Port-au-Prince, garçon

intelligent et brave, et qu'un long séjour dans la colonie avoit instruit des localités.

Le convoi de vivres de la petite armée n'ayant pas été prêt pour le départ, Forets aide-major de la garde nationale du Port-au-Prince, croyant faire sa cour à Borel, en ne reconnoissant pas d'autre chef que lui, fit partir le convoi sous l'escorte de cinquante gardes nationales, sans m'en avertir. Ces hommes sans expérience, sans instruction sur la besogne dont ils se chargeoient, laisserent les vingt voitures de leur convoi tenir une espace de plus d'une lieue, et arrivés à la grande riviere lieu dit les *Roseaux*, ils furent enveloppés par une nuée de negres armés qui prirent leur convoi, leur piece de canon, et leur tuerent près de trente hommes.

Je courus à la municipalité quand j'appris cette nouvelle, pour aviser avec les magistrats du peuple aux moyens de réparer ce malheur. Nous apprîmes que Borel s'étant imprudemment avancé à l'habitation *Pera*, trois lieues plus loin que le bourg de la Croix-des-Bouquets, sans laisser de poste pour assurer sa communication, étoit revenu à cette nouvelle, avoit trouvé et chargé les bandits dont il avoit tué un grand nombre. Le lendemain, on fit préparer un nouveau convoi; je commandai un détachement de troupes de ligne qui se joindroit à 50 gardes nationales. Je confiai le commandement à un officier expérimenté, auquel je donnai ses instructions par écrit; mais comme il alloit partir, on vint nous annoncer à la municipalité que l'armée rentroit après avoir haché 400 brigands. » Sans laisser de poste à Sauto, » m'écriai-je, si on laisse aux bandits le tems de se » rassurer, ils croiront vous avoir fait abandonner » la partie, et cette nuit ils recommenceront les » incendies ». Et j'envoyai ordre à Bouthilier et à Borel de faire camper l'armée sur l'habitation Drouillard, et de se rendre de leurs personnes au Port-au-Prince, pour prendre mes ordres sur les opérations

ultérieures ; mais peu de minutes après ils m'apprirent en arrivant que les gardes nationaux n'avoient pas voulu s'arrêter si près de la ville, ni laisser leur prisonnier Jumecourt qu'ils avoient arrêté sur le soupçon qu'il pouvoit être instruit de l'embuscade où étoit tombé le convoi. » C'étoit, dis-je, une raison de plus de tenir la campagne pour en imposer aux partisans de Jumecourt, s'il est l'auteur de ce désastre, et les mettre dans l'impuissance de signaler leur vengeance par de nouveaux incendies ». Borel me dit qu'il alloit commander les gardes nationaux qui n'étoient pas sortis, pour qu'ils fussent prêts pour le lundi suivant ; nous n'étions qu'au vendredi ; ce délai me paroissoit terrible ; mais on ne me ne pas les gardes nationaux des colonies comme ceux de France. Eh bien, lui dis-je, j'y joindrai 50 hommes de ligne de plus ; j'irai commander le tout, vous m'instruirez des localités ; mais il ne faut pas perdre de tems, et ne rentrer que quand le calme sera rétabli jusqu'à l'Etang-Salé.

La municipalité me prodigua des remerciemens de ce qu'à mon âge je me livrois à la fatigue de cette expédition. Le lundi arriva ; Borel faisoit courir le bruit qu'il étoit retenu au lit par un tenesme et par la fievre ; je me rendis à la municipalité pour y prendre la garde nationale et les troupes destinées à cette expédition ; mais Forets et un autre travailleur de Borel vinrent dire que la garde nationale ne vouloit pas marcher si Borel ne venoit pas. » Il y viendra, dis-je, je lui ai fait dire ce matin qu'il pouvoit s'y rendre en voiture. Les émissaires retournent agiter au lieu de calmer, et reviennent dire qu'ils n'entendent par-tout qu'un cri : Borel ! Borel !

S'il est ainsi, dis-je, je ne veux pas commander des gens malgré eux, et je pars pour le Cap où ma présence est plus nécessaire qu'ici.

Quoi ! M. le gouverneur, s'écrie le maire, vous nous quitteriez dans ce moment de crise ? -- J'appar-

tiens, répondis-je, à toute la colonie, et je ne dois pas rester dans un lieu où on n'apprécie pas mon zele, et où l'on méconnoît mon autorité.

Le maire et la municipalité me conjurerent de rester ; qu'ils alloient parler au peuple et le ramener à l'ordre ; ils sortirent, je les suivis et j'entendis les cris ; Borel ! Borel ! et quelques-uns disoient : » Si le » vieux La Salle veut venir, laissons-le faire, nous lui » donnerons aisément son affaire.

Je retournai au gouvernement où je fis reconduire mon équipage. Je vis bientôt arriver la municipalité en corps, revêtue de ses écharpes ; elle venoit me faire excuse de l'insurrection de la garde nationale, la désavouer, et me prier de nommer un commandant militaire du détachement qui devoit sortir.

Je répondis que je m'étois nommé moi-même ; que je n'avois pas d'autre chef à leur donner ; que puisqu'ils me refusoient, ils n'auroient pas plus d'égards pour un autre commandant de mon choix. Le procureur-syndic (Allain) dit qu'on estimoit les talens militaires de Bouthilier ; que puisque je ne pouvois pas y aller, il seroit du bien de la chose qu'il en fût le chef. Requerrez-m'en, messieurs, répondis-je, je verrai ce que j'aurai à faire. Ils se retirerent et m'envoyerent une lettre missive, signée de toute la municipalité. Je répondis que vu leur lettre, la considérant comme une réquisition, vu l'urgence, et y adhérant, je nommois Bouthilier pour commander le détachement, lui enjoignant de me rendre compte de toutes ses opérations, etc.

Borel vint me voir avant son départ pour se justifier d'avoir eu part à l'insurrection de la veille, me demanda mon estime et m'assura qu'il ne négligeroit rien pour la mériter. — Renfermez-vous dans la loi, monsieur, lui dis-je ; plus d'aristocratie ni de rang ni de peau ; conservez les propriétés, faites-vous craind des bandits ; mais si vous faites des prisonniers, essayez si par la clémence on ne pourroit pas les ra-

mener au devoir, et songez que la destruction de mille negres est une perte pour les colons de près de trois millions.

Il me pria avec instance, quand il auroit pris poste dans différens points de la plaine dont nous convînmes, d'aller visiter ses camps et de lui donner mes ordres sur le vu des lieux ; il gronda devant moi ses officiers, du manque de respect et de subordination qu'ils m'avoient marqué, et se retira, me laissant, à ce qu'il croyoit, persuadé de sa sincérité.

A quelque tems de là, (comme on relevoit les détachemens de la plaine tous les huit jours) les nouveaux bataillons de gardes nationales refuserent de fournir un détachement pour se porter de l'habitation Baugé au fond parisien qui étoit le repaire des bandits ; Borel qui peut-être fomentoit leur résistance, m'écrivit et à la municipalité du Port-au-Prince, pour m'engager à venir interposer mon autorité pour rétablir l'ordre et la subordination dans l'armée. Je ne considérai que le bien que pourroit procurer mon succès, si je réussissois, et je partis avec d'Aubagnac et Breton de la Villandy, chargés par la municipalité de lire aux troupes les décrets de l'assemblée nationale sur les délits militaires.

Je vis, en passant, le camp Sauto ; j'en approuvai l'assiette. Je me rendis de-là à Baugé ; je passai le soir les dragons en revue ; c'etoient environ cent cinquante habitans ou gérans bien armés, bien montés, et qui en imposoient beaucoup aux brigands.

Le lendemain, au point du jour, je passai de même en revue l'infanterie, tant de ligne que de gardes nationales ; je fis ensuite former le bataillon quarré sur six de hauteur, et m'étant placé au centre avec les commissaires de la municipalité, je fis faire lecture des délits militaires ; j'observai l'impression qu'elle faisoit sur les esprits, et la lecture finie, » Mes enfans, leur dis-je, vous venez d'entendre la

loi ; nous devons tous y être soumis; elle punit de mort la désobéissance, et vous ne pouvez vous y soustraire qu'en massacrant votre vieux général ; voilà sa poitrine , frappez si vous l'osez. Ils se soumirent ; je donnai ordre qu'on tirât de suite le détachement de 500 gardes nationales, 50 dragons et 50 hommes de troupes de ligne qui , avec deux pieces de canon , devoient marcher au Fond Parisien.

Un garde national seul se mutina ; un officier de la suite de Borel l'arrêta ; j'ordonnai qu'on le conduisît dans les prisons du Port-au-Prince pour attendre son jugement. Le commandant de son bataillon vint pour le réclamer , en criant à l'injustice ; je lui dis qu'il ne lui convenoit pas de s'opposer à la loi, et que lui-même auroit assez de peine à se justifier , si je recherchois les auteurs des rébellions. Il se tut , et je retournai à Sauto, où Borel m'ayant joint me communiqua un plan d'attaque qu'il avoit concerté avec les habitans du Mirbalais pour enlever un repaire de brigands sur le Morne-des-Crochus, et me demanda si je l'approuvois ; ce plan me parut bien combiné ; j'observai seulement que les points de l'attaque étant sur trois colonnes, à cinq lieues du camp Sauto , il falloit porter un détachement à l'entrée des défilés, pour empêcher l'ennemi vaincu de tourner les vainqueurs, ou pour recevoir la colonne qui auroit été repoussée , si ce malheur arrivoit, ou ramasser les fuyards en cas de succès, et les empêcher d'aller rejoindre leurs camarades au Fond Parisien.

Il convint que j'avois raison. Eh bien , dis-je , le jour que vous déciderez l'attaque avec le Mirbalais , je viendrai à Sauto, vous irez aux Crochus; je veux que vous ayez la gloire de l'expédition , puisque vous l'avez conçue ; je commanderai le détachement intermédiaire.

Mais, général , me dit-il , cela prendra bien du monde. -- Non , repris-je , cinquante hommes d'infanterie et vingt-cinq dragons. -- Mais du canon ?

— Je n'en veux point, il ne feroit que m'embarrasser, et je veux pouvoir courir au secours de ceux qui en auront besoin, et couper les fuyards.

Le jour convenu, cela fut exécuté avec succès; il auroit été plus complet si la colonne de gauche, composée de volontaires du Petit-Goave ne s'étoit pas égarée par la faute des guides.

Cependant Sonthonax qui avoit employé les léopardiens à renverser le parti royaliste au Cap, ne voulut pas en demeurer là, et pour parvenir à la liberté générale des negres, méditée depuis si long-tems, quoique toujours désavouée, crut ne pouvoir en venir à bout qu'en chassant de la colonie tous les blancs qui avoient du crédit, soit par leurs talens, soit par leurs grandes propriétés; et il fit arrêter et embarquer pour France l'archevêque Thibaut et plusieurs autres membres de l'assemblée coloniale dont je ne puis apprécier le mérite ni les torts, n'ayant passé que trois jours au Cap lors de mon arrivée dans la colonie.

Je crois que cet acte arbitraire et despotique a causé ou du moins avancé la perte de la colonie, en réduisant au désespoir les colons, et que c'est le motif de la ligue de Jérémie, de la Grande-Anse et du Môle, pour se jetter dans les bras de l'anglais.

Quoi qu'il en soit, j'en fus la premiere victime; l'amitié qui paroissoit régner entre les commissaires et moi; la chaleur avec laquelle j'avois toujours défendu leur cause, me rendirent suspect au peuple du Port-au-Prince dont Borel régloit en secret tous les mouvemens.

Le club m'exprimoit ses désirs par des députations de deux et trois cents personnes, et on avoit soin de choisir, pour faire partie de ces nombreux députés, des soldats des 48e. 4e. et 9e. régimens.

On avoit eu l'audace de me mettre une garde dans l'intérieur de mon appartement, pour me rendre responsable de quatre soldats de la garnison du

Port-au-Prince, que Sonthonax et Rochambaud avoient fait embarquer au Cap, où ils s'étoient rendus avec congé de moi, pour réclamer du gouverneur le même traitement qu'on avoit fait à la garnison du Cap. Cependant avec de la fermeté et de la douceur, j'avois calmé cette premiere insurrection.

Gouverneur de nom et prisonnier de fait, je me déterminai à passer dans le nord, dans le dessein de pousser plus vivement la guerre contre les révoltés, et de me concerter avec la commission civile pour ces opérations dont la lenteur me désoloit ; je fis mes préparatifs pour mon départ, et je fis porter mes effets à bord d'un aviso de l'*Etat le Cerf* ; je comptois monter à bord le soir.

Sur les deux heures après-midi, je vois arriver une foule de gens, partie armée, partie sans armes ; trois ou quatre entrent dans ma chambre, les autres restent dans la galerie à la porte ; un nommé Fourmi sergent de grenadiers nationaux, me dit de me rendre à l'instant à la municipalité. — Moi, dis-je, par quel ordre ? *Fourmi.* Par celui de M. le maire. — M. le maire peut me requérir, mais non m'ordonner ; il sait trop les limites de son autorité pour en abuser à ce point. Un nommé *Lochet* qui se trouvoit de la bande, me dit : Si vous ne voulez pas obéir au maire, vous obéirez au peuple ; nous sommes le peuple, et nous vous l'ordonnons.

Je connois, repris-je, l'autorité du peuple quand il est constitutionnellement représenté ; mais je ne connois pas comme tel un ramas de factieux qui vont méditer dans les cabarets les insultes qu'ils veulent faire aux autorités constituées.

Un nommé Perrussel procureur, notable à la municipalité, et l'un des plus chauds du club, parut alors ; je l'appellai, lui dis l'insulte qu'on me faisoit, le priai de me faire justifier par écrit de l'ordre du maire ; que je verrois alors l'égard que j'y devrois avoir.

Perrussel qui peut-être avoit cru qu'on m'intimideroit, ou que le dépit m'arracheroit quelqu'expression qui pourroit justifier la rage des factieux, voyant que je ne donnois pas de prise, s'épuisa en protestations, et me dit qu'il alloit envoyer au maire.

Les factieux qui croyoient qu'il les soutiendroit, lui dirent des injures, et qu'ils ne le reconnoissoient que quand il étoit revêtu de son écharpe. — Mon uniforme est la mienne, dis-je d'un ton ferme; il vous annonce que je suis votre gouverneur; sortez.

Mon ton leur en imposa; ils sortirent, investissant toujours ma galerie, et je restai avec Perrussel; mais le tems n'apportant point de changement à ma position, je dis à Perrussel: Ils veulent me voir à la municipalité; je vais les contenter et aller demander justice aux magistrats du peuple de l'insulte qu'on ose me faire, et je sortis.

Je parlai au peuple avec force et douceur, et je vis avec plaisir qu'excepté ceux qui avoient pénétré dans mon appartement, tous désapprouvoient cette conduite; Perrussel et un de mes aides-de-camp se mirent à ma droite; Fourmi, Lochet et quelques autres mutins à ma gauche, et la foule suivit. Quand j'eus passé la place du gouvernement, au coin d'une rue qui conduit à la maison commune, je rencontrai le maire Borgelat et toute la municipalité en écharpes, qui venoit au gouvernement. — Je viens, monsieur, lui dis-je, vous demander la raison de l'ordre qu'on dit que vous avez donné de m'arrêter et de me conduire à la municipalité. — Moi! M. le gouverneur, le pouvez-vous penser? Je sais trop que personne ne peut vous en donner dans la colonie. — Cet homme, cependant, repris-je en montrant Fourmi. *Le maire.* Quoi! vous avez osé supposer un ordre! *Fourmi.* Je n'ai rien supposé; si ce n'est pas vous qui me l'avez donné, c'est mon capitaine. *Le maire.* M. Brunet? cela n'est pas possible. *Moi.* Celui qui vous a calomnié, monsieur, peut aussi calomnier son capitaine;

c'est à M. Brunet qu'il charge, à se justifier. Le maire alors me fit des excuses, au nom des magistrats du peuple, de la démarche de quelques factieux, leur ordonna de se retirer, et leur dit qu'étant gouverneur, non du Port-au-Prince seulement, mais de toute la colonie, j'appartenois à tous; que l'assemblée nationale avoit seule le droit de blâmer ou d'approuver ma conduite, et que personne n'étoit autorisé à me retenir en aucun endroit contre ma volonté.

La municipalité me reconduisit au gouvernement, et déclara au peuple qui s'y trouva, qu'on ne pouvoit excuser l'attentat commis contre moi, et qu'ils recouroient à mon cœur dont ils connoissoient l'indulgence. Je répondis avec une douceur et une fermeté qui parut contenter tout le monde.

Le procureur-syndic (Allain) prenant alors la parole, chercha à rejetter la démarche du peuple sur la confiance que je leur avois inspiré et sur la crainte de me voir partir irrité contr'eux dans un moment de crises et de dangers. *Moi.* Cette confiance est venue tard, puisqu'on a refusé de marcher sous mes ordres, quand pour ménager par mon expérience le sang de vos troupes, j'ai voulu les commander en personne. *Allain.* Votre fermeté à Baugé a ramené tous les esprits, et si vous différiez votre départ seulement de quelques jours pour diriger les opérations de la plaine, vous assureriez la tranquillité du Port-au-Prince. Alors me levant: Vous reconnoissiez, messieurs, que personne ici n'est en droit d'entraver mes démarches, et que chargé du soin de toute la colonie, j'ai droit de me porter par-tout où je crois ma présence la plus utile. *Tous.* Assurément. *Moi.* Vous me promettez de ne plus souffrir qu'on avilisse l'autorité de la nation dans celui qu'elle vous a donné pour chef? *Tous.* Nous le promettons. *Moi.* J'ai résisté à la violence et à la menace; je cede à la persuasion, je resterai encore

« ici huit jours, & j'irai prendre connoissance des « affaires du Cap : malgré mes cheveux blancs, « j'aurai encore assez d'activité pour me porter « par-tout où je croirai ma présence nécessaire. » La municipalité applaudit à ma résolution dont elle me remercia, et ils se retirerent.

Cependant Borel et ses partisans cabaloient pour séduire la troupe de ligne, par un extérieur de patriotisme qui leur avoit réussi ci-devant contre le parti royaliste, mais qui ne devoit pas avoir le même succès contre des chefs républicains ; et lors de l'insulte qu'ils m'avoient fait, la troupe m'avoit marqué tant d'attachement, que si je ne les avois fait contenir, ils seroient tombés sur les factieux.

J'observai qu'on me faisoit suivre, et l'on me donna avis qu'on formoit quelque complot contre moi, et que les gens de couleur qui en avoient eu vent, faisoient des patrouilles quand je sortois pour m'assurer contre les malveillans.

Sur ces entrefaites, pour rester les plus forts au Port-au-Prince, les partisans de Borel firent proposer dans la municipalité de me prier de faire sortir cent hommes de ligne de plus, sous prétexte de faire un dernier effort pour terminer la campagne ; et le vrai but étoit de faire donner à la garde nationale la garde de la poudriere, de l'arsenal et du fort Saint-Joseph. Un nommé Dubois officier municipal, proposa devant moi de m'en requérir.

J'ai fait, dis-je, tout mon possible pour pouvoir envoyer plus de monde contre les brigands ; j'ai réduit le corps de garde du gouvernement à un caporal et trois fusiliers. Les décrets n'autorisent les municipalités à requérir que la sortie du quart des garnisons. J'ai envoyé plus de la moitié de la mienne ; si on s'obstine à ne pas rendre justice à mon zele et à mon amour pour le bien général, je me renfermerai exactement dans la loi, et je préviens que je ne confierai la poudriere et l'arsenal qu'à des troupes qui accou-

tumées à la discipline, n'abandonneront point impunément leur poste.

Dans ce tems on reçut la nouvelle que Sonthonax étoit arrivé à Saint-Marc, à bord du vaisseau l'*Amérique*, et qu'il avoit avec lui la gabarre *la Normande*; les huit jours que j'avois promis de rester étoient plus qu'expirés ; j'ignorois alors le premier but voyage.

J'envoyai Guadet aide-de-camp du gouvernement, à Saint-Marc, pour tâcher de m'instruire de ses motifs; il ne m'en rapporta rien de positif, sinon qu'on parloit d'un rassemblement de troupes paroissiales à Saint-Marc pour venir délivrer le gouverneur captif au Port-au-Prince ; et quelques personnes me dirent que l'on vouloit me garder pour otage, pour répondre des tentatives que Sonthonax pourroit faire sur le Port-au-Prince.

En conséquence, je dis à la municipalité, que l'arrivée de Sonthonax à Saint-Marc m'y appelloit pour prendre des renseignemens sur la province du nord, dont depuis quelque tems je n'avois pas de nouvelles : Allain me dit qu'il ne répondoit pas qu'il n'arrivât une émeute populaire, si je voulois partir. Suis-je donc prisonnier, messieurs? leur dis-je. Non certes, reprit Allain; mais je vous demanderai un quart-d'heure d'entretien. J'y consentis, et il me dit : Je vois et je plains votre position ; mais votre sûreté exige que je m'oppose à votre départ, et je vous procurerai les moyens de l'effectuer. La municipalité allarmée de l'arrivée du commissaire Sonthonax, sur un vaisseau de guerre, va envoyer une députation à Saint-Marc pour conjurer l'orage. Joignez-vous à nous, nous monterons en canot à la nuit, et la faction sera déjouée; je le remerciai et j'acceptai : le soir je partis à la brise de terre, avec les trois députés, et Montbrun premier aide-de-camp du gouvernement.

La Gracieuse, corvette du commerce qui nous portoit, mit à la voile vers les onze heures du soir

la chaloupe de ronde, la fit arrêter et demanda les passe-ports des passagers ; les trois députés montrerent ceux de la municipalité ; ils me demanderent le mien et celui de mon aide-de camp. Je répondis que le gouverneur en donnoit, mais n'en avoit pas besoin ; ils répondirent que j'étois suspect, menacerent de couler le bâtiment par le canon du fort l'Islet, et laisserent une garde à bord pendant qu'ils iroient rendre compte à la municipalité.

J'envoyai alors dans le canot Montbrun au commandant de la rade, avec un billet, pour qu'il fît cesser la vexation que j'éprouvois. Une heure après un officier de marine de la république, vint me délivrer et congédier la garnison qu'on avoit mis à bord.

J'arrivai le soir à Saint-Marc : le peuple de toutes couleurs me reçut avec des transports de joie qui me flatterent, et me conduisirent à l'habitation Soulier où Sonthonax qui y étoit donnoit une fête au peuple.

Il me reçut avec des démonstrations d'intérêt que je crus sinceres, et ordonna aux députés du Port-au-Prince de rester à la suite de la commission civile, qu'il leur feroit savoir quand il leur accorderoit audience ; il la leur fit attendre plusieurs jours, & leur parla alors d'un ton aussi dur que menaçant, qui m'humilia pour eux, et il fit imprimer une proclamation qui, comme je lui prédis, aigrit tous les esprits. Il me dit que j'étois trop doux, qu'il falloit mener ces gens-là avec un sceptre de fer, que ce n'étoit que par la terreur qu'on les pourroit soumettre. Je lui répondis qu'il falloit un bon soldat et un mauvais, qu'il fût le mauvais tant qu'il voudroit, que je tâcherois d'être le bon.

Il avoit amené avec lui un détachement de troupes de ligne et de volontaires nationnaux d'environ cent-vingt hommes, dont il avoit donné le commandement à Desfourneaux IIeme lieutenant-colonel d'un bataillon du Pas-de-Calais, et trente-huit dragons du VIeme régiment.

Borel furieux de l'embarquement de ses amis, profita de la dureté de la proclamation pour augmenter son parti et révolter les honnêtes gens du Port-au-Prince contre un despotisme aussi immodéré, et saisissant le tems de mon absence, ils forcerent Ricart mon aide-de-camp, que j'avois laissé chargé du commandement de la place à s'embarquer, le déclarant indigne de la confiance publique par son attachement pour le gouverneur et les commissaires civils. Il vint par mer me rejoindre à Saint-Marc.

Vers ce tems, Polverel arriva des Cayes. Instruit que la faction Borel lui écrivoit dans le dessein d'avoir entre les mains un otage de plus, et craignant que son intrépidité ne le fît tomber dans ce piege, j'avois envoyé un aviso croiser entre la province du Sud et la Gonave, pour l'engager à venir nous joindre à Saint-Marc, Sonthonax et moi. Il ne le rencontra pas, s'étant rendu de son propre mouvement à cette ville. Alors Chanlatte citoyen du 4 avril, commandant la garde nationale de Saint-Marc, vint me dire que si on vouloit ne pas porter les negres insurgés de l'ouest au désespoir, il étoit bien sûr, vu le crédit qu'il avoit par lui-même et par ses amis sur Jacinthe leur chef et sur les principaux d'entr'eux, de les faire rentrer dans le devoir; que c'étoit la barbarie de Porel et de ses agens qui les avoient portés aux excès auxquels ils s'étoient livrés. Cette proposition étoit trop d'accord avec ma façon de penser, pour que je ne l'adoptasse pas. Je lui dis d'en parler aux commissaires. Il me répondit qu'ils l'approuvoient. Je proposai de faire venir Lapointe homme de couleur, commandant de l'Arcahaye, homme d'esprit et de courage, qui avoit la confiance des colons de toutes couleurs de cette paroisse, qu'il avoit maintenu dans l'ordre par son activité à punir les séditieux des atteliers, et par l'estime que tous avoient pour lui. Les commissaires y consentirent. Je le fis et il promit de nous seconder dans ce projet.

Enfin le..... avril, je partis de Saint-Marc. L'armée étoit divisée en une colonne de droite aux ordres de Beauvais homme de couleur, honnête, brave, et estimé de tous les partis. Elle devoit être composée des volontaires promis par les paroisses de Leogane, du grand et petit Goave, et par l'extérieur du Port-au-Prince; celle du centre étoit l'escadre composée de l'América, la Fine, la Précieuse, et la gabare la Normande; celle de gauche sous mes ordres immédiats, composée des détachemens que Sonthonax avoit amené; de ses dragons, de troupes paroissiales des Gonaïves, de la Petite-Riviere, des Verettes, de Saint-Marc, et de quatre cens hommes qu'avoit promis Lapointe de l'Arcahaye et dépendances; trois cens hommes de Mirbalais devoient me joindre sur la route, et je fis venir du camp de Santo la compagnie de grenadiers du neuvieme régiment, ci-devant Provence.

Comme la démarche déplaisoit aux colons que la proclamation de Sonthonax avoit aigris, je n'eus pas la moitié de monde que j'avois commandé. Une autre cause de la diminution des troupes paroissiales qui me joignirent à Saint-Marc, est un bureau qu'on ouvrit à mon insçu à la commission civile, sous la direction de Chanlatte, pour recevoir dix portugaises de ceux qui voudroient se dispenser de marcher au Port-au-Prince, ce qui, m'a dit Simoneau de l'Artibonite, à Brest, et qui m'a été confirmé par plusieurs autres, a produit une somme de 1500 portugaises. Cette opération qu'on m'avoit cachée, ne pouvoit avoir que deux objets, le premier l'exaction, le deuxieme de diminuer le nombre des blancs de l'armée, d'augmenter la défiance, et par conséquent la résistance du Port-au-Prince, et de motiver les actes de rigueur qu'on méditoit, et l'incendie et le pillage qui auroit eu lieu, si j'avois accepté postérieurement l'offre que me fit Chanlatte au nom des commissaires. Ceux de l'Arcahaye vouloient bien

marcher contre les brigands de la plaine, et se refusoient à aller contre les rebelles du Port-au-Prince. Je parvins à les décider à marcher, comptant que les intelligences que j'avois dans la ville m'en ouvriroient les portes.

Les négociations de Chanlatte avec les negres révoltés, eurent le succès promis; ils rétablirent eux-mêmes les chemins qu'ils avoient coupés, et plusieurs vinrent à mon camp. Je les reçus bien, leur promettant l'oubli du passé, et des douceurs, s'ils rentroient dans l'ordre et se rendoient à leurs atteliers.

Le procureur-syndic de la Croix-des-Bouquets, (Robioux) vint me prier de différer toute tentative hostile contre le Port-au-Prince, disant que Borel seul soutenoit la faction, et qu'ils étoient en pourparlers avec lui, pour acheter sa retraite. Je l'envoyai à bord de l'Amérique, en conférer avec les commissaires qui lui accorderent le délai demandé.

Je fus camper aux habitations Pelé et Drouillard, et j'envoyai Montbrun, Chanlatte et Desfourneaux, reconnoître la place, et voir si on pouvoit l'enlever de vive force en cas de résistance. Ils revinrent, et me répondirent sur leur tête, qu'avec deux coups de canon dans la barriere, ils la feroient sauter, et que les dragons et la gendarmerie de l'Arcahaye et de la Croix-des-Bouquets balaieroit bientôt les rebelles, pendant que je les soutiendrois avec mon infanterie. Le délai accordé par les commissaires, expiré, j'écrivis à la municipalité qu'elle eût à se rendre en avant du fort Saint-Joseph, pour me recevoir moi et mon armée. Ils me répondirent qu'ils étoient prêts à me recevoir avec la troupe de ligne et les volontaires nationaux qui m'accompagnoient, mais qu'ils ne pouvoient admettre leurs plus cruels ennemis qu'ils savoient à ma suite. Je réitérai le lendemain la sommation que je fis porter par Micasse officier du régiment ci-devant Orléans.

Je m'avançai alors avec mon armée en colonne;

elle pouvoit monter, tant infanterie que cavalerie, à 1,400 hommes. J'approchai de la barriere, et m'avançant au-devant de ma petite avant-garde, je reconnus un retranchement de maçonnerie nouvellement construit, une barriere très-forte; et Micasse qui revint m'apporter le refus de la municipalité, de recevoir les gens de couleur de Saint-Marc, me dit que les rues étoient pleines de canons qui enfiloient la porte et la rue. J'observai aussi que le fort des Dragons, ceux de Belotte et Robin, hérissés de canons de 24, de 18 et de 12, prenoient mon armée en écharpant.

Micasse me répéta qu'on me recevroit moi et la troupe de ligne, mais qu'il croyoit que c'étoit un piege; mais que si je me retirois, ils avoient juré de ne pas faire le premier feu. Alors j'appellai Desfourneaux et Chanlatte, et je leur dis: Vous m'avez répondu hier sur votre tête d'enlever le fort Saint-Joseph de vive force; on refuse de nous ouvrir; faites avancer le canon, et commencons l'attaque. *Defourneaux.* Nous n'avons que deux pieces de 4 et deux de 2, et tout est hérissé de gros calibre. *Moi.* Tout cela existoit hier quand je vous ai envoyé reconnoître; il ne falloit pas me tromper par une rodomontade, et je fis retirer l'armée que j'allai mettre en bataille à une portée de canon, profitant d'un rideau pour nous couvrir des boulets perdus qui auroient pu nous blesser du monde; je donnai ordre à Chanlatte d'aller avec trois cents hommes à cheval tourner le Mornet qui couvre le fort Robin, et d'attaquer la nuit par le poste de la Charbonniere, qui est le moins fortifié; qu'il en donnât avis à Beauvais qui étoit campé avec la colonne de droite à Bisoton, pour qu'il attaquât par le poste du Petit-Paradis, moins fort que celui de la porte de Léogane. Mais un accès de fievre qui lui survint, fit différer l'opération.

Cependant les commissaires ne voyant pas les si-

gnaux que j'étois convenu de leur faire, si j'étois maître de la place, firent commencer sur les neuf heures un feu considérable de la rade sur les batteries de Saint-Joseph et Sainte-Claire, qui leur riposterent vigoureusement, mais avec peu de succès. Jonon et Auguste Borel qui avoient engagé Borel à manquer à la parole de se retirer qu'il avoit donnée au procureur-syndic de la Croix-des-Bouquets, en recevant soixante mille livres, à quoi il avoit estimé sa retraite, furent tués le premier dans la batterie Saint-Joseph, l'autre dans celle de Sainte-Claire.

Le lendemain les commissaires laisserent la ville se reposer et réfléchir sur les conséquences de la résistance; et Desfourneaux sans m'en prévenir, conduisit deux pieces de canon de 4 sur une petite éminence, et tirailla à toute volée sur la place : le fruit de cet exploit fut de nous attirer quelques coups de canon et quelques bombes qui heureusement ne blesserent personne.

Chanlatte, dont apparemment la fievre étoit passée, vint me proposer de faire attaquer la nuit le fort Robin par dix mille negres de Jacinthe. — Dix mille, lui dis-je ? — Oui, mon général, je suis autorisé à vous les proposer. — Me répondrez-vous, s'ils pénetrent, d'arrêter à volonté le massacre, le pillage et l'incendie? *Chanlatte.* Vous serez maître de la ville, et les rébelles seront punis. La république, répondis-je, sait châtier ses enfans, mais c'est en mere, elle ne les extermine pas. *Chanlatte.* J'ai rempli ma mission; j'avois promis aux commissaires de vous le proposer. — Et je le refuse; le remède seroit pire que le mal. J'envoyai un gros détachement aux ordres du commandant de la gendarmerie de la Croix-des-Bouquets, pour reconnoître le poste de la Charbonniere; mais par la faute de Desfourneaux, ils n'emporterent pas de vivres, et ils rentrerent le soir, n'ayant fait qu'une promenade inutile le lendemain. Desfourneaux me vint trouver et me montra un

ordre de commandant de la colonne, signé des commissaires. J'en fus surpris. C'est de moi qu'un pareil ordre devoit émaner, lui dis-je à moins qu'on ne m'ait préalablement destitué. Mon général, me dit-il, vous connoissez mon respect, et je n'ai accepté cette marque de confiance, que pour servir immédiatement sous vos ordres. Je vous conseille, répondis-je, de vous y conformer: la convention ne vous pardonneroit pas l'insubordination.

On vint ensuite m'avertir que les cent hommes de troupes de ligne qui étoient au camp Santo, égarés par les émissaires de Borel, s'étoient mutinés contre leurs officiers, et vouloient retourner joindre leurs camarades au Port-au-Prince, et qu'ils emmenoient cinq pieces de canon et des caissons avec eux. Je donnai ordre alors qu'on fit avec 50 hommes à pied et une vingtaine à cheval, la navette dans les crêtes, à la vue du Port-au-Prince, pour qu'on me crût occupé de dispositions d'attaque; et glissant des ambuscades dans des cannes et dans les haies des deux côtés du chemin, déployant les troupes à cheval vers Drouillard, je garnis le chemin d'un bataillon, et je montrai mes quatre pieces de canon sur la route de Santo. La troupe étant arrivée à une grande portée de canon, je leur fis dire d'arrêter, et de m'envoyer un seul homme pour m'instruire du motif de leur démarche. Me voyant si bien disposé à les recevoir, ils envoyerent leur orateur qui me dit que l'honneur du soldat étant attaché à ses drapeaux, ils étoient partis pour rejoindre les leurs. — L'honneur du soldat, répondis-je, est d'obéir à ses chefs et de vaincre ou mourir à son poste; le vôtre est à Santo. Si vous êtes vraiment républicains, retournez-y à l'instant; si vous êtes des rebelles, je vous ferai entourer, et il ne restera pas un seul de vous; il voulut justifier encore sa démarche, mais sans sortir du respect qu'il devoit à son général. — Obéissez, lui dis-je, et j'oublierai votre faute; vous avez avec vous cinq pieces de ca-

non, (vous voyez que je suis instruit) laissez-m'en deux de 4, avec deux caissons.

Il alla porter cette réponse au détachement qui, moins chaud de taffia qu'il n'étoit en sortant de Santo, se soumit, m'envoya les deux pieces, et se retira à son camp, tout confus de sa démarche et de son peu de succès.

Sur les trois heures et demie après midi, sept ou huit particuliers du Port-au-Prince, vinrent à pointe de cheval, m'avertir que les honnêtes gens du Port-au-Prince s'étoient réunis, qu'ils s'étoient emparés du fort Saint-Joseph, et avoient déclaré à la municipalité, qu'ils vouloient se soumettre aux autorités constituées; que Borel et plus de trois cens de ses adhérens s'étoient alors enfuis, et qu'ils venoient me prier de prendre possession de la ville.

Je fis battre la générale, et je divisai mon armée de façon qu'en entrant, chaque détachement se rendît à son poste. J'ordonnai aux officiers de ne laisser écarter personne. Je gardai environ trois cens chevaux avec moi. Arrivé au gouvernement, je les partageai en quatre troupes auxquelles j'assignai leurs postes, avec ordre de battre toute la nuit des patrouilles croisées, rendant chaque chef responsable du désordre qui pourroit arriver; j'ai prévenu ainsi tout désordre, et la ville n'a souffert que de quelques boulets de la rade qui ont traversé des maisons qui étant toutes de bois, n'ont pas été difficiles à réparer.

Le lendemain, je donnai à dîner aux commissaires civils, avec tous les officiers de l'armée de toute couleur; ce repas de plus de cent personnes, donna, je le vis, de la jalousie; le soir les commissaires prétendirent que le logement que Polverel avoit fait meubler pour la commission pendant son premier voyage au Port-au-Prince, étoit trop petit pour contenir eux et leurs bureaux, et me firent proposer de leur céder le gouvernement, qui

étoit beaucoup plus vaste; j'y consentis, n'ayant que deux secrétaires : mais on me donna tant de désagrément dans le leur, que j'allai occuper, en y plaçant le parc des Cabrouets pour le fourrage de l'armée, que j'allai m'établir au presbytere, dans un logement qu'Aillaud y avoit occupé quand il étoit venu avec Polverel, auquel j'avois cédé la moitié de mon appartement.

Ils se livrerent alors à leurs goûts pour les proscriptions, et me demanderent la liste des personnes qui m'étoient suspectes. Je leur nommai ceux que je croyois ennemis de la république et les auteurs des troubles; ils décuplerent et au-delà la liste, et il suffit d'avoir déplu à quelque mulâtre de Saint-Marc pour être mis en prison; non-seulement on accueillit, mais on quêta les délations. Ils voulurent licencier le bataillon du 48e régiment, et le détachement du 9e, parce qu'ils avoient monté la garde quand on nous refusoit l'entrée de la place; je m'opposai à cette mesure qui me parut trop rigoureuse; j'observai que ce bataillon servoit bien, qu'il y avoit bien parmi eux quelques mutins qui avoient égaré les autres, et que dans la disette d'hommes où je me trouvois, sur-tout la guerre étant déclaree avec l'Angleterre, il suffiroit de renvoyer en France les intrigans qui agitoient les autres. Et ils demanderent à Agé commandant du 48e, et à Millet du 9e. le nom des plus mauvais sujets et me réquirent de donner un ordre pour les embarquer. Je le fis.

Les coutradictions que j'éprouvois journellement, le dégoût qu'on donnoit à la troupe, le désespoir où on réduisoit les colons et dont je prévoyois de facheuses conséquences altérerent ma santé. Un tenesme accompagné d'une fievre lente me minoit, et je pris le parti d'aller passer quinze jours dans un morne, chez Goy habitant de la montagne-noire, à trois lieues du Port-au-Prince.

J'appris alors l'arrivée de Galbaud, et qu'il étoit gouverneur-général-titulaire ; je ne le connoissois que par les gazettes qui avoient rendu compte de sa réponse au duc de Brunswik ; j'étois son ancien ; mais croyant servir utilement ma patrie, je lui écrivis pour offrir de servir, s'il me vouloit confier l'attaque de la partie espagnole, et le priai, dans le cas contraire, d'appuyer la demande que je ferois de mon rappel, ma santé souffrant beaucoup du climat de S. Domingue ; et par une suite de ma confiance en Polverel, ignorant les germes de division qui existoient entre la commission civile et Galbaud, et qui ont depuis si malheureusement éclaté, j'envoyai à Polverel, à Jacmel où il étoit, copie de ma lettre ; j'en reçus une réponse dure, même offensante ; j'y répondis avec la fermeté et le républicanisme que j'ai toujours montré ; et j'ai depuis envoyé cette correspondance au comité du pouvoir exécutif et au ministre de la marine ; je ne sais si l'inquisition des commissaires aura permis à mes paquets de parvenir à leur destination. Mais on en trouvera les minutes dans la caisse qui renferme ma correspondance, et sur laquelle le représentant Prieur de la Marne a fait apposer les scellés, à bord de l'Embuscade, et qu'il doit avoir fait passer depuis au comité de salut public.

Quelque tems après, je revins au Port-au-Prince, un peu rétabli, mais toujours foible ; les commissaires y étant arrivés, j'allai les voir et demander à Polverel, avec l'énergie de l'amitié offensée, la cause du changement de ses procédés. Il tâcha de s'en justifier, prétendant que la cause de ce qu'ils avoient fait étoit que plusieurs partisans de Borel avoient dit que j'étois le gouverneur qu'il leur falloit ; que je voulois qu'on obéît à la loi ; mais que je n'avois pas toujours à la bouche la menace et l'impératif *j'ordon ne.* — Si, repris-je, on me reproche de faire obéir par la douceur et la persuasion plutôt que par une

dûreté despotique, je n'ai gueres de penchant à me corriger, et je crois qu'avec une fermeté tempérée par la douceur, on ramèneroit toute la colonie à l'ordre, et que quelques exemples de sévérité qui seroient bien plus marquans tombant sur des têtes coupables, contiendroient mieux la multitude que des ostracismes multipliées sur de simples délations sans preuves, qui aigrissent tous les partis et les réuniront peut-être contre la république. Je vous dis ce que je crains ; je le dois, et la maniere dont je me suis prêté à toutes vos réquisitions, doit vous prouver que je n'ai point d'ambition personnelle, et que je ne désire que le bien général.

Ils me dirent qu'ils alloient partir pour le Cap. En ce cas, lui dis-je, je rentrerai au gouvernement à votre départ. — Non, dirent-ils, la commission représente la république, et personne ne doit occuper son hôtel ; nous le refuserions à Galbaud même qui est gouverneur-titulaire. Je n'insistai pas ; je leur dis seulement que je les priois d'appuyer la demande que je faisois de mon rappel, ma santé ne pouvant résister aux chaleurs de S. Domingue, et je m'établis sur un petit morne à une demi-lieue du Port-au-Prince pour y achever de rétablir ma santé.

Le 15 juin, un courier m'apporta une lettre du 12, signée des deux commissaires qui me marquoient que l'intérim du gouvernement étoit vacant, et qu'ils me requéroient d'en venir prendre possession au Cap.

Je partis le 17, par terre ; je fus obligé de m'arrêter à S. Marc pour changer mes malles contre des petites, les voitures ne pouvant aller d'Ennery à Plaisance, et étant forcé de tout faire porter à dos de mulet.

Savary, citoyen de couleur, maire de Saint-Marc, me dit en particulier qu'il avoit de grandes alarmes sur le compte de Chanlatte qui entretenoit des correspondances étroites avec les chefs des negres

insurgés, et qu'il craignoit que cet homme remuant ne perdit la calomnie; ce langage me surprit dans la bouche de Savary que je croyois l'ami de Chanlatte; mais je lui promis de faire part de ses craintes aux commissaires dès que je serois arrivé.

Le 20, j'entendis beaucoup de coups de canon, et l'officier de gendarmerie qui commandoit mon escorte me dit qu'il croyoit que c'étoit une attaque de quelques camps des brigands, du côté de Dondon.

Le 21, avant d'arriver à Plaisance, je rencontrai un citoyen de couleur qui alloit à Ennery dont il étoit habitant; il me tira à quartier et me dit que Galbaud étoit descendu à terre la veille avec des matelots et les prisonniers que les commissaires avoient embarqués au Port-au-Prince, dans le dessein d'arrêter et d'embarquer Polverel et Sonthonax, qu'ils s'étoient sauvés au *Haut-du-Cap*, et que Galbaud s'étoit embarqué; mais que le feu étoit en plusieurs endroits de la ville. Cela m'affligea; je poursuivis ma route, et je gardai l'escorte qu'on m'avoit donné à Ennery et quelques hommes qui m'avoient suivi des Gonaïves. Je demandai à Plaisance un renfort d'escorte; mais par la mauvaise volonté du commandant de gendarmerie, mes ordres et mes prieres furent inutiles.

Le lendemain, j'allai au Limbé où la municipalité me donna à dîner, et le commandant des dragons de la paroisse m'offrit de me fournir avec celui du Port-Margot, cent hommes à cheval pour m'escorter et courrir au secours des commissaires. Je l'acceptai et j'arrivai le soir, à huit heures, au *Haut-du-Cap*, ville à une petite lieue de la ville où les commissaires s'étoient réfugiés; je rencontrai sur la route plus de trois mille negres ou négresses qui couroient, chargés de pieces de toiles, de draps et d'autre butin; mon escorte voulut les charger; mais il étoit tard, je ne connoissois pas le pays, presque tous

les bandits avoient des sabres ; je crus plus prudent d'accélérer ma marche.

Arrivé, j'allai chez les commissaires auxquels je contai ma rencontre des brigands ; ils me remercierent de ne les avoir pas troublés ; ce sont ces gens, me disent-ils, qui nous ont défendu contre Galbaud et tous les blancs du Cap. Le pillage qu'ils font est leur salaire.

Cette maniere de s'acquitter aux dépens d'autrui me parut singuliere.

Je les informai du secours que je leur avois amené ; ils m'en remercierent. Je leur dis que puisque Galbaud étoit rembarqué, il falloit réoccuper le Cap, et que j'irois le lendemain à la pointe du jour avec une centaine de chevaux, faire éteindre le feu et arrêter le pillage ; ils firent ce qu'ils purent pour m'en détourner, m'alléguant le méphitisme des cadavres, les dangers de la chute des édifices incendiés, etc. Je répondis que les devoirs de l'humanité et de ma place l'emportoient sur toutes ces considérations ; ils ne répondirent plus ; mais on donna des ordres si bien suivis, que quand je voulus monter à cheval, je ne trouvai pas un homme pour me suivre.

Je rencontrai sur la place de Breda une malheureuse religieuse qui me dit en pleurant qu'elle s'étoit sauvée de l'incendie avec quatre petites pensionnaires, qu'elle n'avoit pas de pain ni pour elle ni pour ces infortunées. Je lui donnai quelques gourdes que j'avois dans ma poche, et je passai chez Polverel lui conter que je n'avois pu obtenir de détachement ; il dit qu'il en étoit bien fâché ; mais que le camp étoit horriblement fatigué. Je lui dis ma rencontre de la religieuse ; il me répondit que *si je continuois, je verrois bientôt la fin de mon argent.* Je ne pus obtenir un détachement pour aller au Cap que le 25. Je l'avois commandé de cent chevaux, je ne pus en avoir que dix-huit ; je partis néanmoins avec ; il s'ac-

crut dans la route de dix à douze personnes, et je commençai par défendre au corps-de-garde des portes de laisser sortir de pillage. Je pénétrai jusqu'à l'arsenal, à travers les cadavres, les cendres et les flammes. Je fis éteindre le feu sur la place de Clugny et dans quelques autres endroits, et je fis proclamer défense, sous peine de la vie, de mettre le feu et de piller les maisons, à compter du jour à midi; il étoit alors onze heures, et je fus aux casernes où je résolus de me loger pour rétablir plus aisément l'ordre dans la ville et ne pas fatiguer la troupe pour ma garde. J'ordonnai qu'on m'y portât un lit dans l'ancienne chapelle; je retournai dire aux commissaires l'état où j'avois trouvé le Cap, les ordres que j'avois donnés, et l'établissement que je projettois aux casernes, en attendant que l'incendie fût tout-à-fait éteint. Je vis, quoiqu'ils n'osassent pas me le témoigner, que tout cela leur déplaisoit, sur-tout de voir le général logé au milieu de la troupe.

Dans la conversation ils me peignirent Galbaud comme un monstre qui avoit corrompu tous les équipages, qui avoit voulu les égorger et avoit fait incendier la ville, après l'avoir foudroyée par le canon de la rade; et il est constant que les vaisseaux n'ont pas tiré un coup de canon, et que ce ne sont pas les matelots qui ont mis le feu. Je le crus cependant alors, par une suite de la vénération que j'avois pour le grand caractere de Polverel et pour la franchise que je lui supposois.

Ils me dirent encore qu'en arrivant au Haut-du-Cap, en fuyant Galbaud, le 20, ils y avoient trouvé le général Pierrot et d'autres chefs de negres insurgés qui étoient venus leur offrir leurs services, qu'il les avoient acceptés, et qu'ils avoient accordé la liberté aux guerriers qui se consacroient au service de la république; qu'ils étoient en négociation avec Jean-François et Biassou, chefs des insurgés vers le Dondon et la frontiere espagnole; que si ils réussissoient

dans ce traité, la guerre des brigands seroit terminée, et qu'ils emploieroient ces mêmes hommes à conquérir la partie espagnole ; et donnant carriere à leur imagination, ils enfiloient leurs projets de conquêtes comme *Pierrechole* dans *Rabelais* ; nous n'y sommes pas encore, leur dis-je ; la nécessité vous a forcé d'accepter les services de Pierrot et de ses troupes ; vous leur avez donné la liberté, c'est fort bien ; mais je crois que vous ferez sagement de ne pas donner d'extension à cette grâce ; tous les negre voudroient être soldats ; vous n'auriez de quoi ni les armer, ni les nourrir, ni les payer ; les ateliers seroient déserts, les terres incultes, et la colonie seroit perdue pour la république. Je vis encore que ma réflexion ne plaisoit pas, et j'entendis Polverel marmottant entre ses dents : *Il faut absolument nous débarrasser du pouvoir militaire.* Cette indiscrétion fut le premier trait de lumiere qui me désilla les yeux, mais il étoit trop tard ; tout ployoit sous leur despotisme ; les troupes détruites par le climat, le poison, les fatigues et la mauvaise nourriture ; effrayées par les destitutions et enlévemens de leurs chefs, humilliés par la préférence qu'on donnoit aux soldats de Pierrot, fusillées par Gignoux arracheur de dents que les commissaires avoient nommé commandant du Cap et de l'artillerie, quoiqu'il ne sût pas ce que c'étoit qu'une gargousse ou un affût, et qui, suivant une loi de circonstance pour laquelle je n'avois pas été consulté, étoit juge suprême de la vie et de la mort des citoyens de toutes couleurs ; attendoient dans un découragement apathique que la maladie vînt terminer leurs miseres, et les commissaires, du haut d'un palais qu'ils occupoient au-dessus du Petit-Carênage, insultoient, gardés par plus de cent hommes, à l'humble réduit du gouverneur qui n'avoit, pour ménager la troupe, qu'une garde d'un caporal et de quatre fusiliers.

La commission intermédiaire, tribunal qu'ils avoien

créé pour suppléer l'assemblée coloniale, et dont tous les membres choisis par eux seuls, n'avoient ni les suffrages ni la confiance de leurs concitoyens, recevoit d'eux seuls le mouvement et les délibérations qu'ils devoient avoir l'air de faire, et les décisions qui devoient en être la suite.

Quelques gens perdus qui, pour trouver des ressources, s'étoient jettés dans leurs bras, formoient le phantôme du bureau municipal, par les réquisitions duquel on vouloit lier toute la province du Nord, et conséquemment toute la colonie.

Lavaux, brave militaire, mais par ambition servile instrument de leur tyrannie, n'osoit leur faire de représentations que quand il s'étoit assuré que je l'appuierois.

Que pouvois-je faire dans cette circonstance que d'en rendre un compte fidele au pouvoir exécutif, et demander mon rappel, étant hors d'état de faire le bien, et rougissant du fort traitement que je devois toucher? Je l'ai fait dans des mémoires multipliés que j'ai envoyés par tous les officiers qui retournoient en France pour cause de santé. J'ignore si les corsaires de la Providence ou l'inquisition de Sonthonax les auront laissés parvenir.

Un jour Lavaux vint me rendre compte que les negres crioient dans les rues *qu'il falloit tuer les makaeks et leur couper la queue*; ce qui veut dire dans leur style, tuer les blancs et les mulâtres. Quoique j'eusse alors la fievre, je montai avec lui chez Sonthonax (depuis du tems Polverel étoit retourné dans la province de l'Ouest; il lui répéta le même rapport. « Ne craignez rien, dit-il, tant que mon autorité sera respectée;) je me tiens loin d'eux au fond de mon serrail comme les sophis de Perse, et je ne parois à leurs yeux que comme un dieu prêt à répandre les bienfaits ou à lancer la foudre ».

Ce trait peint l'âme du despote qu'on a envoyé pour propager les loix saintes du républicanisme.

J'omets ici bien des détails, tels que les instances inutiles que j'ai faites pour changer la garnison du Môle, y aller moi-même défendre cette clef de la colonie, et m'enterrer sous les ruines plutôt que de la rendre; tels que le départ de Polverel avec un détachement de 400 hommes, sans m'avoir prévenu de ce mouvement; tels que la rodomontade de son attaque de S. Michel, qui nous a coûte la honte d'être repoussés avec perte de cent hommes de troupes de ligne; tels que la réduction des deux cinquiemes de mon traitement qu'il a faite sans m'en instruire, quoiqu'il lui fût ordonné de se concerter en tout avec moi et avec l'ordonnateur civil; tels que la nomination de Montbrun à ma place de commandant de la partie de l'Ouest, dont je n'avois pas donné ma démission, et qui, si je l'avois donnée contre l'usage des intérimaires, auroit été à ma nomination, non à la leur.

Je passe au délabrement de ma santé qui me fit désirer d'aller respirer quelque tems l'air salubre de la Tortue, où nos convalescens se rétablissoient promptement; j'écrivis à Sonthonax que je le prévenois que j'irois dans quelques jours; il me répondit qu'il me prioit de différer encore quelque tems, et qu'alors il m'en donneroit volontiers la permission. Je lui fis dire par mon aide-de-camp que je n'avois besoin de la permission de personne pour aller visiter une partie de mon gouvernement. Quelques jours après, il vint me voir et me dit que c'etoit un mal-entendu; que si ma santé ne pouvoit pas s'accomoder de l'air du Cap, j'étois bien le maître d'aller au Port-au-Prince où étoit mon ami Polverel. Je savois à quoi m'en tenir sur cette amitié, d'après le propos que j'avois entendu (*Il faut absolument nous débarrasser de l'autorité militaire*) et même d'aller à la nouvelle Angleterre passer six mois pour me rétablir. Je sentis que son but étoit de m'éloigner, et je préférois d'être avec Polverel qui du moins observoit

des formes légales, et dont le grand caractere rachetoit un peu la dureté. J'acceptai le bâtiment Lascazas qu'il m'offrit pour me porter au port de Paix, d'où je pourrois me rendre par terre au Port-au-Prince. Ce fut dans ce tems qu'un bâtiment qu'il avoit envoyé au Môle, chercher des munitions, étoit revenu avec un refus, motivé sur la proclamation du 22 juin qui défend à tous commandans militaires de recevoir dans les ports ou de souffrir dans les rades, les bâtimens de la république, leur enjoint de tirer dessus et de les couler à fond. Je lui promis de prendre au port de Paix et à la Tortue des renseignemens sur l'état du Môle et sur les moyens de le ramener à l'obéissance aux autorités constituées, et je partis du Cap, le 6 septembre; j'arrivai au port de Paix, où après avoir visité tous les moyens de défense qui y existoient, et donné des ordres pour réparer et augmenter les fortifications, je fus repris par la fievre, et après avoir fait passer à Sonthonax et à Lavaux ce qu'on me dit des dispositions du Môle, qui, l'assuroit-on, consentoit à recevoir le gouverneur et la garnison qu'il voudroit, pourvu qu'il n'y eût point de ce que Sonthonax appelloit les citoyens du 20 juin et du 29 août; et j'appuyois pour qu'on l'occupât à ces conditions, croyant que l'on peut être l'ami et le protecteur des noirs, sans être l'ennemi des blancs.

Le dépérissement de ma santé me détermina à accepter les offres de Labatut commandant à la Tortue, où il a une très-grande habitation; il m'envoya la Minerve, corvette qui lui appartient, armée de huit canons; il me fit voir tous les points par où nous pourrions être attaqués et ses moyens de défense. La municipalité vint me voir et me rendit compte de leur soumission à publier la proclamation de Sonthonax du 29 août sur la liberté des negres. J'appris que le soir de la publication, plus de 300 negres de Labatut étoient venus chez lui, en

pleurant ; lui dire qu'il avoit toujours été leur pere et leur ami plutôt que leur maître, et qu'ils ne vouloient point de cette liberté, qu'ils le serviroient toujours avec le même zele que par le passé ; et la même scene fut répétée dans plusieurs autres ateliers. Cet attachement des negres à leur devoir et à leurs maîtres est due aux bons traitemens qu'ils en reçoivent, à un bras de mer de trois lieues de large qui les sépare de la grande terre, et à la précaution qu'a prise Labatut et la municipalité d'empêcher la communication entre les negres de la Tortue et les negres et mulâtres de la grande terre, alternativement corrompus par les émissaires des royalistes, des indépendans, des espagnols, des anglais, et sur-tout des partisans de l'anarchie, ressource chérie des brigands et des gens sans aveu qui s'enrichissent de l'incendie et du pillage.

J'applaudis à leurs sages précautions, et je leur promis de tâcher de leur procurer une centaine de soldats ou de ligne ou volontaires, pour aider à leurs volontaires, aux convalescens qu'ils retiroient à leurs frais et à leurs dragons, à défendre les trois seuls points attaquables de l'isle. Je visitai les lieux, et j'arrêtai avec eux les moyens, si on étoit forcé par un de ces points d'arrêter l'ennemi par des coupures et des embuscades dans le chemin du Morne.

Ce fut dans ce tems que j'appris la trahison qui avoit livré le Môle aux anglais. Plusieurs bruits divers se répandirent sur leur forces ; on m'assura qu'on avoit vu quatre-vingt voiles de transport qui s'y portoient, et qu'il y étoit descendu dix mille hommes. Je me rendis au port de Paix, pour pourvoir à sa défense et à celle de Jean Rabel, dont je donnai ordre à des compagnies franches de citoyens du 4 avril, de renforcer la garnison, et de carabiner les chemins dans la côte de Fer, pour empêcher l'ennemi de l'attaquer par terre, et d'y former des embuscades pour l'arrêter et le détruire en détail, si

on osoit se porter sur nous, et je pris le prétexte de la proclamation du commodore anglais, pour y envoyer un parlementaire qui, connoissant le pays, pût me rendre un compte exact de leurs forces, pour calculer d'après, les moyens de défense que nous pourrions employer ; et je tâchai de libeller ma lettre de façon à laisser l'espoir du pardon à ceux que la terreur que leur inspiroient les bandits que les commissaires avoient armés, avoit fait fuir dans cet asyle, et qui, dans le fond du cœur, tenoient à leur patrie.

J'avois écrit à Sonthonax que j'envoyois un parlementaire, et que je lui ferois passer les nouvelles que j'aurois, ne voulant pas que la chose publique souffrît du mécontentement que j'éprouvois de sa conduite.

J'appris par le retour de Finiels que les anglais n'avoient au Môle que l'Europa de cinquante canons, deux frégates et quelques corvettes, et qu'ils n'avoient mis à terre qu'environ trois cents hommes. J'écrivis alors à Lavaux et à Sonthonax pour qu'on repliât sur le port de Paix et parties adjacentes conservées jusqu'alors, les troupes de ligne et les volontaires qui nous restoient dans le fort Dauphin, le Cap et les différens camps vers le Dondon qu'il n'étoit plus possible de conserver, d'y joindre tout ce qu'il pourroit de citoyens du 4 avril, mais surtout de ne point amener de ceux du 20 juin et 29 août, qu'on pourroit employer avec succès contre Jean-François et Biassou, mais qui, s'ils paroissoient vers S. Louis du Nord, le port Margot, le port de Paix, etc. répandroient la terreur et augmenteroient l'émigration des blancs vers le Môle que je voulois arrêter. Ce projet étoit trop sage pour cadrer avec la violence du caractere de Sonthonax qui, avant de m'écrire la lettre (1) d'injure dont j'ai envoyé copie aux ministres, envoya l'ordre (2) incendiaire à Finiels, que j'ai inséré dans ma proclamation (3)

dont j'envoyai des copies officielles à la municipalité de la Tortue, à celle du port de Paix et des environs. Je doute que les émissaires de Sonthonax les aient laissées parvenir à leur destination.

Le 8 octobre, je reçois une lettre (4) de Baurin qui m'annonce l'arrivée de Lavaux avec toutes les troupes du Cap et des environs, sur quatorze bâtimens qui s'étoient trouvés au Cap, et que 3600 nouveaux libres du 29 août ou anciens bandits, s'avançoient par terre, sous les ordres du général Pierrot, et qu'il avoit ordre de ne recevoir d'ordres que du général Lavaux; cela me parut une destitution de fait, quoiqu'illégale et sans forme, de la part du commissaire lui-même destitué alors par décret de la convention nationale. J'étois sans force pour soutenir mon autorité, et quand j'en aurois eu, le dissentiment de Galbaud avoit trop coûté de sang français, et je ne voulois pas qu'il en coulât une goutte pour ma cause. Je priai Labatut de me prêter sa corvette la Minerve pour me transporter à la nouvelle Angleterre, comme il me l'avoit plusieurs fois offert, quand il croyoit que je m'y rendrois pour rétablir ma santé, comme Sonthonax me l'avoit proposé avant mon départ du Cap, et de-là profiter

---

Nota. Les pieces mentionnées aux numéros 1, 2, 3 et 4, sont renfermées dans le porte-feuille rouge qu'on m'a enlevé à Brest, les derniers jours de prairial, par l'ordre du représentant Prieur de la Marne. L'ordre à Finiels porte en substance : Nous ordonnons, sur votre responsabilité, de faire désarmer tous les blancs suspects, de donner une grande latitude aux citoyens du 4 avril et sur-tout à ceux du 20 juin et 29 août. Au premier mouvement, mettez en insurrection tous les ateliers, brûlez toutes les habitations, et livrez aux flammes et au pillage les villes et les bourgs; ne laissons derriere nous qu'un monceau de cendres, et périssons plutôt que de souffrir que le peuple de S. Domingue retombe dans son ancien avilissement.

Signé SONTHONAX.

Le même ordre étoit adressé à tous les commandans militaires de la province du Nord.

de la premiere occasion pour repasser en France ; rendre compte de ma conduite à la république. Mais Labatut, ou craignant de perdre sa corvette, ou voulant se la réserver pour le même objet, si les brigands descendoient sur son habitation, me fit naître des difficultés qui m'affligerent.

Sur ces entrefaites, nous découvrîmes la flotille de Sonthonax qui, après avoir rasé la côte de la Tortue, alla mouiller au port de Paix, et Labatut reçut une lettre du citoyen Durand, du port de Paix, qui lui marquoit que Sonthonax étoit furieux contre la Tortue de ce qu'elle m'avoit donné asyle ; qu'il en vouloit venir brûler les habitations, et qu'il prétendoit m'avoir mort ou vif, ainsi que Finiels qui s'étoit refusé à soulever tous les atteliers et brûler les habitations du port de Paix. Labatut me communiqua cette lettre, et me proposa de partir sur un bateau de Philadelphie, qui étoit alors à la rade de la basse terre. Je me soumis à la nécessité, et ayant remis une lettre à Biscaye, mon second aide-de-camp, pour le général Lavaux, avec ordre de rejoindre son corps, et de la remettre à Lavaux, le lendemain de mon départ de la Tortue, je m'embarquai le 12 octobre sur ce bateau, avec ce que je pus ramasser de mes effets, Maublanc mon aide-de-camp, mon secrétaire et un domestique ; nous montâmes le canal vers le Cap, comptant laisser la Tortue sur la gauche ; mais à peine étions-nous à la hauteur de S. Louis-du-Nord, que nous vîmes arriver un bâtiment armé de 18 ou 20 canons, qui faisoit partie de la flotille de Sonthonax dont il formoit l'arriere-garde, et qui, se croyant chassé par des vaisseaux ennemis, tira un coup de canon pour avertir les bâtimens de la flotille de mouiller sous les forts. Nous rangeâmes alors la tortue le plus près que nous pûmes, et quand le bâtiment se fût approché du port de Paix, nous voulûmes nous remettre en route ; mais nous ne pûmes vaincre les courans qui

portent à l'ouest, et qu'un vent d'est favorisoit encore. Le capitaine me dit qu'il ne pouvoit se dispenser d'obéir aux courans, et que quand nous aurions doublé la Tortue, il mettroit le Cap au nord, et iroit chercher les débouquemens pour nous rendre à Philadelphie. Il fallut bien y consentir et m'en rapporter à ses lumieres ; et la nuit étant venue, je me jettai sur un matelas dans la chambre du bateau où je m'endormis. Vers minuit, je fus réveillé par un coup de canon ; je demandai au capitaine du bateau ce que c'étoit : il me dit qu'il venoit d'un des forts avancés du Môle. Comment, m'écriai-je, vous me menez aux anglais ? — Ce n'est pas moi, répondit-il, ce sont les vents et les courans qui me forcent d'y relâcher. Ne pouvant lui faire la loi, et hors d'état de me soustraire à mon sort, il fallut y céder. Je rêvai aux moyens d'éviter d'être prisonnier et de continuer ma route, et voici le parti auquel, dans ce moment de trouble, je m'arrêtai. Je dressai pour le capitaine du bateau un ordre comme parlementaire, et j'écrivis au commodore anglais qu'embarqué sur un bâtiment neutre pour aller rendre compte à ma patrie, de ma conduite et de celle des commissaires civils, forcé par les vents de relâcher dans la baie du Môle, je comptois qu'il respecteroit le pavillon américain sur la foi duquel je m'étois embarqué, et me laisseroit poursuivre ma route, dès que les vents me le permettroient, me soumettant de rester jusqu'à ce moment renfermé à bord. Mais cette lettre que devoit porter Maublanc mon aide-de-camp, me fut inutile ; car le commodore anglais instruit, je crois, par quelques fugitifs du Borgne ou de S. Louis du Nord, qui étoient passés à la Tortue, pendant que je remontois le canal, y avoient appris mon départ sur ce bateau, envoya son canot armé me prendre à bord.

Rendu sur l'*Europa*, je lui parlai dans l'esprit de ma lettre, et appuyant sur la neutralité de l'Amé-

rique, je soutins ne pouvoir être considéré comme prisonnier. Il me répondit qu'il alloit assembler un conseil de guerre pour statuer sur ma demande, et me dit qu'il étoit instruit que Sonthonax m'avoit destitué; que le moyen de m'en venger et de servir utilement mon pays étoit de m'unir aux anglais qui n'étoient venus que pour protéger les colons et conserver les propriétés de Louis XVII.

Je lui répondis que la France ayant adopté, selon mon vœu, un gouvernement représentatif, les décrets portés par la majorité des représentans seroient toujours ma loi; que c'étoit à la convention nationale à prononcer entre les commissaires et moi, et que je ne connoissois qu'elle pour juger de ma conduite. Il insista foiblement, et me quitta pour la tenue du conseil qui s'assembloit. Il revint trois quarts d'heures après me dire que j'étois libre d'aller à la nouvelle Angleterre; mais que le bateau qui m'avoit apporté, ayant encore la moitié de sa cargaison en marchandises dont on avoit besoin au Môle, il falloit que je m'embarquasse sur d'autres américains qui partoient le lendemain, et il appela Knight négociant de Philadelphie, qui y retournoit sur la petite corvette *la Ruth* qui étoit frétée à son compte; je traitai avec lui pour mon passage, celui de mon aide-de-camp, de mon secrétaire, de mon domestique, et de Finiels qui venoit d'arriver sur un bateau qui portoit des habitans du Borgne, qui fuyoient l'armée des commissaires, moyennant vingt-six portugaises, et je donnai cinq autres portugaises au capitaine pour nous acheter des vivres pour la traversée. Le commodore à qui j'observai que je serois peut-être conduit à la Providence par le premier corsaire, m'offrit un sauf-conduit qui seroit respecté par les corsaires anglais, et il ajouta qu'il ne répondoit pas des espagnols. Je l'acceptai, et lui promis de rester à bord jusqu'au départ.

Je fus insulté sur *la Ruth* par plusieurs de ceux

que les commissaires avoient fait arrêter au Port-au-Prince, notamment par un nommé Duchâtelier, qui crioit dans un canot, en me montrant, que j'étois son délateur. Je ne le connoissois pas ; mais mon aide-de-camp me l'ayant nommé, je lui répondis à la fin : Si je vous ai dénoncé, c'est apparemment que je vous regardois comme l'ennemi de la république, et vous me prouvez que je ne m'étois pas trompé.

Le lendemain 14 octobre nous partîmes, et après avoir essuyé de gros tems, mais sans avoir fait de mauvaises rencontres, j'arrivai à Chester dans la Dolaware, et le lendemain je me rendis par terre dans un stage à Philadelphie où le bâtiment arriva par la riviere. Je faillis y être assassiné par les émigrés de S. Domingue qui me croyoient complice des commissaires ; je me sauvai chez le citoyen Bournonville, représentant du ministre Genêt, lequel me procura les moyens d'aller à Newyorck, où la calomnie m'attendoit. Rendu chez le ministre Genêt il prit feu d'abord contre les réfugiés de Saint-Domingue ; mais l'intérêt que je lui inspirois se changea en haine quand je lui parlai du despotisme de Sonthonax, avec les sentimens qu'il m'inspiroit. Les intrigues de Dufay, Mils, Garmaud, Robequin et Belley, qui, par une bizarrerie de destinée singuliere, étoient arrivés de Philadelphie à Newyorck par la même stage que moi, fortifierent sa prévention, et me firent refuser le passage que je demandois sur l'aviso l'*Impatient*, qui a porté en France ces soidisans députés de Saint-Domingue. On l'accorda seulement à Maublanc mon aide-de-camp, que je chargeai de mes dépêches pour le comité de salut public et le ministre de la marine ; car j'ignorois les nouvelles formes que la convention nationale avoit adoptées : et Maublac, ambitieux et sans caractere, voyant le ministre Genêt prévenu en faveur des commissaires, n'ira dire ce qu'il avoit vu à Saint-Do-

mingué, et en censa le parti dominant, dont il crut pouvoir attendre de l'avancement.

Quelques autres, crurent qu'il leur seroit avantageux de changer de religion, puisque le plénipotentiaire de la république étoit l'ami des commissaires; et ces patriotes de circonstance crurent faire leur cour en me tournant le dos, me calomniant, et faisant l'apologie des meurtres, des parjures et des incendies qui ont anéanti le Cap et les plus riches parties de Saint-Domingue. Genêt, prévenu par les intrigans, les flateurs et les calomniateurs à gages des destructeurs de la colonie, me refusoit opiniâtrement les moyens de passer en France, porter ma correspondance, rendre compte de ma conduite et me soumettre à la loi, comme il est du devoir de tout républicain qui a rempli une place importante. Les commissaires et leurs adhérans avoient trop d'intérêt à retarder l'arrivée des lumieres que mes papiers et mon témoignage pouvoient donner; et il leur importoit de laisser à leurs émissaires le tems de prévenir les esprits, de dresser leurs cabales et de fasciner les yeux, avant que pus se porter le flambeau de la vérité.

Cependant, sur mes instances réitérées, j'ai obtenu mon ordre d'embarquement, en qualité de maréchal-de-camp, à bord de la frégate l'Ambuscade; mais, par une inconséquence qui auroit donné de l'humeur à tout autre, on m'assigna la table de l'état-major, quoique mon grade exigeât que j'eusse celle du capitaine. Mais je ne voulois que rendre compte de ma conduite; et j'aurois plutôt passé comme simple matelot que de différer mon retour: je m'embarquai le deux janvier à bord de cette frégate; et, après de longues croisieres, je suis parti de la baie de Chésapéak, avec le convoi aux ordres du contre-amiral Vanstabel.

Arrivé à la rade de Brest le 26 prairial, j'écrivis

à bord de l'Ambuscade, au représentant Prieur de la Marne, que j'avois sauvé ma correspondance, et que je lui demandois les moyens de me transporter avec elle au comité de salut public, pour me soumettre à la loi et lui donner des renseignemens importans sur la grande affaire des colonies; ce représentant envoya un gendarme me prendre à bord, dans un canot où je trouvai Polverel fils, Leblanc et Robequin, sous la surveillance du même gendarme, qui nous conduisit chez le traiteur Thorin. Le soir il nous accompagna chez le représentant Prieur, qui m'embrassa et m'accueillit comme un homme qui avoit mérité son estime, en acceptant le 13 juillet 1789, le commandement de toutes les forces de Paris, pour la cause de la liberté. Il me promit une audience particuliere pour le lendemain; mais Polverel, Leblanc et Robequin ayant obtenu par leurs intrigues d'être entendus les premiers, je sollicitai vainement l'audience promise; on m'enleva de l'Ambuscade la caisse de papiers qui renferme ma correspondance, et toutes les malles qui renfermoient mes effets, sans faire de procès-verbal de l'apposition des scellés, et sans m'en donner de reçu.

La nuit suivante, des membres du comité révolutionnaire vinrent à l'auberge chez Thorin, m'enlever un grand porte-feuille rouge, renfermant ma correspondance depuis le mois de septembre 1793, vieux style; ils y mirent les scellés et m'en remirent la clef; la nuit d'après, le juge de paix avec d'autres soit-disant magistrats, vinrent réapposer le scellé sur mes autres malles, qui contenoient seulement mes hardes; et le 30 prairial, à six heures du matin, un officier de gendarmerie vint me prendre et me conduire au fort la Loi, sans me permettre de rien emporter que la chemise que j'avois sur le corps: j'ai resté dans cet état pendant trente-deux jours, au bout desquels on me remit une petite malle, con-

tenant quelques effets. Je fatiguai constamment le représentant Prieur de la Marne et ses successeurs, par mes demandes des motifs de mon arrestation ; d'être transféré à Paris et d'être mis en jugement : toutes mes lettres restèrent sans réponse. Au bout d'environ quatre mois on me conduisit au greffe du comité révolutionnaire, pour y reconnoître les malles qui m'appartenoient, et on me les remit, à l'exception de ma caisse de papiers, de mon porte-feuille de maroquin rouge et de deux malles renfermant quelques couverts d'argent, mon linge de lit, de table, avec quelques proclamations imprimées, des commissaires civils Polverel et Sonthonax, qu'on me dit avoir été portées chez le représentant du peuple. Au bout de près de cinq mois de détention, le club de Brest fit une députation, en ma faveur, auprès du représentant Faure de la Creuse, lequel ayant demandé son secrétaire Duras, pour s'informer des motifs de ma détention, répondit à la députation qu'elle pouvoit dire au vieux général d'être sans inquiétude, qu'il seroit très-incessamment en liberté, et qu'il n'étoit pas détenu même comme suspect. Enfin après cent cinquante-deux jours de captivité, dans le fort de la Loi, on me rendit la liberté. J'allai voir le représentant Faure de la Creuse, qui me donna un ordre pour toucher quarante-cinq jours de mes appointemens, comme maréchal-de-camp. Le citoyen Duras son secrétaire, auquel je demandai ma caisse de papiers, mon porte-feuille et les deux malles qui me manquent, me répondit que, depuis long-tems, le représentant Prieur de la Marne les avoit fait partir pour Paris.

Me croyant sûr de les y trouver en arrivant, je partis, muni d'un ordre du représentant Faure ; je me rendis, en arrivant, à la commission des colonies. Mes papiers n'y étoient pas encore remis. J'allai le lendemain chez le représentant Prieur de la Marne qui eut peine à me reconnoître, apparem-

mens à cause du long séjour que j'avois fait dans la prison. La saisie de mes papiers lui étoit absolument sortie de l'esprit ; il ne se la rappella que quand je lui dis que Dunas m'avoit assuré qu'il les avoit fait partir pour le comité de salut public. Alors il en prit note, et me promit de les faire porter du comité de salut public à la commission des colonies Cette promesse n'a point encore été effectuée, et je suis encore privé de ces pieces essentielles pour jetter les plus grandes lumieres sur l'afaire de Saint-Domingue, justifier ma conduite, prouver mon républicanisme, et confirmer, j'ose le dire, l'estime que j'ai eu le bonheur de mériter dès le mois de juillet 1789. Ce cruel retardement me met hors d'état de voir accepter par ma patrie l'hommage que je veux lui faire de mon expérience, et des restes d'une vie épuisée par l'âge et les fatigues, mais dévouée au service de la cause de la liberté.

A. N. LASALLE.

Espiéglerie de Sonthonax pour me livrer au ridicule, ma conduite ne donnant pas de prise à sa haine.

Quelque tems après mon arrivée au Cap, voyant le délabrement des troupes de ligne et des volontaires, l'avilissement où on les tenoit, le crédit dont jouissoient les esclaves affranchis le 20 juin, et les grades que les commissaires avoient accumulés sur ceux, ignorant les causes de ces étranges événemens, les regardant comme une suite des circonstances, qui les avoient entraînés impérieusement, je voulus tenter de voir ces gens de plus près, et de connoître par moi-même s'il ne seroit pas possible de donner aux chefs une idée d'ordre et de discipline, de les attacher à la république par la reconnoissance du bienfait de la liberté, et de porter au travail ceux que leurs dispositions physiques ou morales ne renoient pas propres aux armes. Pour y parvenir,

j'acceptai une fête qui me fut proposée par Pierre Cecile, brigand tiré de la geole le 20 juin, et depuis, nommé, par les commissaires, général et inspecteur de la cavalerie. Tout l'état-major, l'administration et la commission y étoient invités. J'y fus reçu d'une maniere qui me donna l'espoir de réussir à les porter au travail, qui seul pouvoit soutenir la colonie. Je leur parlai avec une popularité qui leur plut; et les principaux me promirent que sous peu les habitations voisines du Cap rouleroient. Pierre Cecile et Pierre l'Eveillé me dirent alors qu'ils me prieroient de signer les provisions militaires que les commissaires leur avoient données; je leur répondis qu'ils priassent les commissaires de me requérir de les faire reconnoître dans leurs qualités, qu'alors j'en conférerois avec eux, et que je me prêterois volontiers à ce qui pourroit les obliger. Caireux, homme de couleur, qui avoit grande influence sur eux, me dit: Pourquoi les rejetter si loin? ils ont là leurs provisions, que ne les signez-vous au-dessous des commissaires? Je lui répondis que les commissaires étoient délégués pour le civil, et moi pour le militaire, mais que je ne signerois pas comme leur secrétaire, un acte dans le texte duquel il n'étoit pas question de moi.

De retour au Cap, Sonthonax m'ayant demandé comment j'avois trouvé ces gens, je répondis que mon ton populaire avoit bien pris, que je croyois qu'ils me voyoient de bon œil, et que je ne désespérois point de les ramener au travail. Je crus remarquer que la bienveillance de cette caste donnoit déja de la jalousie à Sonthonax: mais j'y fis peu d'attention.

Quelques jours après, Mars, que j'avois connu esclave de la citoyenne Lariviere, au Port-au-Prince, et que les commissaires avoient nommé commandant de l'hôpital des Peres et d'un gros détachement qui le gardoit, invita Sonthonax, Lavaux, l'adminis-

tration et moi d'accepter une fête à l'occasion de son mariage. Sonthonax accepta et s'en dégagea ensuite. Bourdon qui, depuis la démission de Masse, faisoit les fonctions d'administrateur civil, me proposa de m'y conduire dans un canot : j'acceptai ; nous partîmes à l'heure indiquée. Il falloit remonter la riviere jusques vis-à-vis l'avenue de l'hôpital ; quand nous arrivâmes près du bac, nous criâmes à l'officier qui y étoit de garde de faire lâcher la corde ; il n'en tint compte ; et le vent & la marée nous poussant, nous fûmes forcés de passer par dessus la corde, qui pensa nous faire chavirer, et nous fit dévirer vers le bac. Je menaçai alors l'officier de le punir pour sa négligence ; il crut s'excuser en disant qu'il ne savoit pas que j'étois dans le canot. Comment, malheureux, m'écriai-je, la vie de tous les citoyens n'est-elle pas également précieuse ? Vous irez en prison pour la bassesse et la barbarie de votre excuse. Et, ayant redressé notre canot, nous poursuivîmes notre route. Le surlendemain Laveaux m'apporta une gazette de l'imprimerie de Gatineau, imprimeur de la commission civile, remplie de sarcasmes insultans sur l'aventure du bac, et la colere qui m'avoit fait menacer de la prison l'officier dont la négligence avoit pensé nous faire noyer. Les plates injures de ce libelle m'indignerent ; et j'envoyai deux hommes de ma garde chercher l'imprimeur. Sur les reproches que je lui fis, il me dit que ce n'étoit pas lui qui avoit rédigé l'article, et qu'il n'oubliroit jamais que je lui avois sauvé la vie au Port-au-Prince, quand le peuple vouloit l'assommer pour la feuille de Piquenard. Pourquoi donc, dis-je, un libelle aussi faux qu'insultant ? — Je ne l'ai fait que par ordre. — Par ordre de qui, repris-je ? — Par celui du citoyen Gaut, secrétaire de la commission, qui l'a rédigé. — Et un secrétaire peut vous faire oublier les obligations que vous convenez de m'avoir ! — J'ai, ajouta-t-il des ordres supérieurs. — De qui ? Il balbutie, il hésite, nous le

pressons Lavaux et moi ; et il finit par dire que c'est Sonthonax lui-même qui lui en a donné l'ordre. J'exigeai qu'il m'en fit sa déclaration par écrit. Il l'écrivit, la signa ; et j'ordonnai qu'on le conduisit en prison. Et nous partîmes, Lavaux et moi, pour aller chez Sonthonax. Entrés dans son cabinet, j'apprends, dit Sonthonax, d'un ton qu'il s'efforçoit de rendre imposant, que vous venez de faire arrêter l'imprimeur de la commission civile. Par quel autorité ? — Par celle de gouverneur-général, répons dis-je. *Sonthonax.* Et moi, je viens de l'en faire sortir. *Moi.* Vous avez eu tort ; si vous aviez fait mettre en prison un de mes aides-de-camp, je ne l'aurois pas fait sortir sans m'être expliqué avec vous. *Sonthonax.* Je ne connois ici d'autorité que la mienne *Moi.* Il faut donc me destituer ; car tant que je serai gouverneur-général je me crois en droit de m'assurer de la personne d'un calomniateur. *Sonthonax.* Ignorez-vous qu'on a le droit de penser et de faire imprimer tout ce qu'on veut ? *Moi.* Pourquoi incarcérez-vous donc tous les feuillistes qui n'encensent pas votre système ? *Sonthonax.* Vous pourriez vous pourvoir contre le rédacteur. *Moi.* Je viens aussi vous le dénoncer. C'est Gaut que voilà. *Sonthonax.* C'est aux tribunaux qu'il faut vous adresser. *Moi.* C'est à vous, car c'est pour vous venger que j'ai fait mettre Gatineau en prison. *Sonthonax.* Pour me venger ! *Moi.* Vous-même. Il déclare que c'est vous qui lui avez donné l'ordre d'imprimer ce libelle contre moi. *Sonthonax.* Propos d'un homme effrayé, qui cherche à s'excuser. *Moi.* Il a fait plus : il l'a écrit et signé ; et le voilà. Sonthonax surpris, regarde, balbutie, et finit par chercher la minute du rapport que l'officier du bac avoit remis à Gaut, pour rédiger son libelle, et me dit qu'il abandonnoit cet officier à ma vengeance. Je la bornai à donner ordre à Lavaux de le faire mettre en prison, et de l'y tenir huit jours.

A. N. LASALLE.

Je joins ici les proclamations des 24 juin 1793 et du 18 juillet suivant, où est relatée celle du 26 juin. Quand mes papiers me seront remis, j'administrerai toutes les pieces justificatives.

PROCLAMATION.

COMMISSION NATIONALE CIVILE.

Nous, Etienne Polverel et Léger Félicité Sonthonaxs commissaires nationaux civils, délégués aux isles française de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Le traître Galbaud, après avoir réduit le Cap, en cendres, part et emmene avec lui plusieurs bâtimens de la république, et les navires du commerce qui étoient dans la rade du Cap. Il va les livrer à l'anglais ou à l'espagnol. Avant de quitter la côte, il paroissoit vouloir encore tenter de brûler et dévaster plusieurs villes de la colonie.

Pour prévenir ce nouveau forfait, nous défendons à tous commandans de place, commandans de troupes de ligne et gardes nationales, à toutes municipalités et à tous dépositaires de la force armée, de souffrir ou permettre à aucun bâtiment armé en guerre, d'entrer dans aucun des ports, baies et rades de la colonie, ni d'en approcher à portée du canon, sous quelque prétexte que ce soit, même de besoins de secours, rafraîchissemens, avitaillemens et autres quelconques. Ordonnons auxdits commandans, municipalités, dépositaires de la force armée, et généralement à tous les citoyens, d'employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour repousser et détruire lesdits bâtimens.

Déclarons traîtres à la patrie tous ceux qui recevront lesdits bâtimens, qui leur porteront secours, ou qui entretiendront des intelligences avec eux.

Requérons le gouverneur-général, par intérim des isles sous le Vent, de tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Fait au quartier-général de Breda, ce 24 juin 1793, l'an 2e. de la république. POLVEREL, SONTHONAX.

Par les commissaires civils de la république. Piquenard secrétaire.

PROCLAMATION.

Nous, Etienne Polverel et Leger Félicité Sonthonax commissaires civils de la république, délégués aux îles françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre et la tranquilité publique.

Instruits qu'il existe sous les ruines et les décombres de la ville du Cap une grande quantité de cuivre, plomb et autres métaux ;

Instruits qu'il existe pareillement, sur les bords de la mer, une très-grande quantité de planches, madriers, bois équarris et autres bois ;

Qu'il existe dans les magasins incendiés de cette ville des instrumens propres aux métiers et à la culture ;

Considérant que ces objets deviennent journellement utiles à la république ;

Considérant que les propriétés des émigrés et non résidens doivent être séquestrées au profit de la république ;

Que la plupart des propriétaires de la ville du Cap se sont rendus coupables de haute trahison envers la république, en fuyant de la colonie, après avoir souillé cette ville de tous les crimes, et l'avoir anéantie en servant les complots du traitre Galbaud et des ennemis de la France ;

Considérant que ces métaux et ces bois doivent appartenir à la république, comme ayant été la propriété des scélérats qui ont échappé au glaive de la loi ;

Avons ordonné et ordonnons

Que tous les métaux qui, se trouvant ensevelis sous les décombres et les ruines de la ville du Cap, et tous les bois qui sont sur le bord de la mer,

0980

seront enlevés et mis à la disposition de l'administration, pour être employés au service de la république, nous réservant de prescrire le mode et les moyens à prendre pour assurer leur transport dans les magasins de l'état.

Faisons très-expresses inhibitions et défenses à tous individus de s'approprier, ni enlever aucun desdits objets, sous quelque prétexte que ce soit, et sous peine d'être poursuivis comme pillards; comme tels livrés au commandant de la place, et être exécutés, conformément aux dispositions de notre proclamation du 26 juin dernier. (1)

Requérons le gouverneur-général, par intérim, l'ordonnateur civil et le commandant de la place, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, chacun en ce qui le concerne.

Ordonne qu'elle sera imprimée, lue, publiée et affichée par-tout où besoin sera, enregistrée a la commission intermédiaire et au conseil supérieur du Cap.

Fait au Cap, le 18 juillet 1793, l'an deuxieme de la république, POLVEREL, SONTHONAX.

Par les commissaires civils de la république. Poittevin secrétaire-adjoint de la commission civile.

---

(1) Cette proclamation autorisoit l'arracheur de dents Gignoux, qu'ils avoient fait commandant temporaire du Cap et commandant de l'artillerie, à fusiller arbitrairement et sans jugement ceux qu'il jugeroit à propos. Un grand nombre de blancs et de militaires ont été les victimes de sa tyrannie et de ses vengeances personnelles.

8.

C

DIALOGUE

ENTRE LES DEUX ÉGORGEURS DE SAINT-DOMINGUE,

SONTHONAX ET POLVEREL.

M.H.

E763
L651s
v. 2
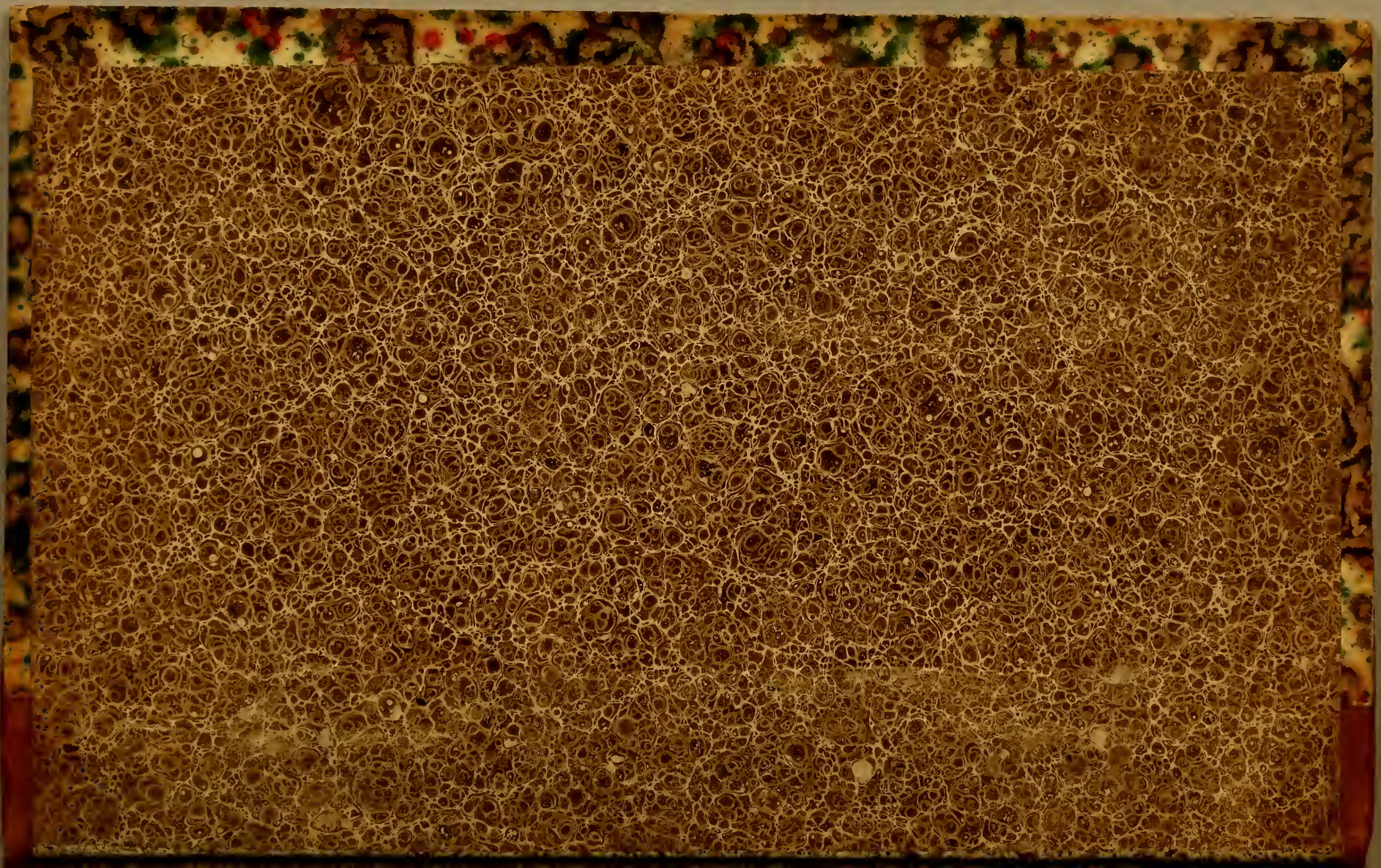
2R